

NEXANS

COMPTES CONSOLIDÉS 2015

Sommaire

Compte de résultat consolidé	3
Etat du résultat global consolidé.....	4
Etat de la situation financière consolidée.....	5
Variation des capitaux propres consolidés.....	6
Tableau des flux de trésorerie consolidés	7
Note 1 Principes comptables	8
Note 2 Principaux événements	25
Note 3 Segments opérationnels.....	27
Note 4 Frais de personnel et effectifs	30
Note 5 Autres produits et charges opérationnels	30
Note 6 Dépréciations d'actifs nets	31
Note 7 Plus et moins-value de cession d'actifs	35
Note 8 Autres produits et charges financiers	35
Note 9 Impôts sur les bénéfices.....	36
Note 10 Résultats par action	39
Note 11 Immobilisations incorporelles	39
Note 12 Immobilisations corporelles	40
Note 13 Participations dans les entreprises associées - Informations financières résumées.....	40
Note 14 Autres actifs non courants.....	42
Note 15 Stocks et en-cours.....	43
Note 16 Contrats de construction.....	43
Note 17 Clients et comptes rattachés	44
Note 18 Autres actifs courants.....	45
Note 19 Capitaux propres.....	46
Note 20 Retraites, indemnités de départ à la retraite et autres avantages à long terme consentis aux salariés.....	52
Note 21 Provisions	57
Note 22 Dette financière nette.....	60
Note 23 Dettes fournisseurs et Autres passifs courants	64
Note 24 Instruments dérivés.....	65
Note 25 Risques financiers	66
Note 26 Informations complémentaires sur les instruments financiers.....	78

Note 27 Contrats de location simple.....	81
Note 28 Transactions avec les parties liées	81
Note 29 Passifs éventuels, litiges	85
Note 30 Engagements Hors Bilan	88
Note 31 Liste des principales sociétés consolidées	92
Note 32 Evénements postérieurs à la clôture.....	94

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après vérification du rapport de gestion.

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2015	2014
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1.e.a et 3	6 239	6 403
<i>Effet du cours des métaux¹</i>		(1 635)	(1 816)
CHIFFRE D'AFFAIRES A PRIX METAL CONSTANT¹	1.e.a et 3	4 604	4 587
Coût des ventes		(5 456)	(5 658)
<i>Coût des ventes à prix métal constant¹</i>		(3 821)	(3 842)
MARGE BRUTE		783	745
Charges administratives et commerciales		(506)	(522)
Frais de R&D		(82)	(75)
MARGE OPERATIONNELLE¹	1.e.b et 3	195	148
Effet Stock Outil ²	1.e.c	(52)	(4)
Autres produits et charges opérationnels ³	5	(110)	(129)
Coûts de restructuration	21.b	(100)	(51)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées ⁴		1	1
RESULTAT OPERATIONNEL	1.e.d	(66)	(35)
Coût de l'endettement financier (net) ⁵	1.e.e	(79)	(77)
Autres produits et charges financiers	1.e.e et 8	(26)	(26)
RESULTAT AVANT IMPOTS		(171)	(138)
Impôts sur les bénéfices	9	(25)	(32)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(196)	(170)
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RESULTAT NET CONSOLIDE		(196)	(170)
- dont part du Groupe		(194)	(168)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		(2)	(2)
 RESULTATS NETS PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	 10		
- résultat de base par action		(4,55)	(4,01)
- résultat dilué par action		(4,55)	(4,01)

¹ Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

² Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré (voir **Note 1.e.c**).

³ Comme détaillé en **Notes 5 et 6**, les autres produits et charges opérationnels incluent 129 millions d'euros de dépréciation d'actifs nets en 2015 contre 197 millions d'euros en 2014.

⁴ La quote-part dans les résultats nets des entreprises associées dont l'activité opérationnelle se situe dans le prolongement de celle du Groupe est présentée en Résultat Opérationnel.

⁵ Au 31 décembre 2015, comme au 31 décembre 2014 ; les produits financiers représentent 6 millions d'euros. Le coût de l'endettement financier net 2014 incluait un produit non récurrent de 8,8 millions d'euros lié au non exercice d'un droit de remboursement anticipé (voir **Note 22.b**).

Etat du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2015	2014
RESULTAT NET CONSOLIDE		(196)	(170)
Eléments recyclables		(15)	25
Actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Différences de conversion		17	62
Couverture des flux de trésorerie	24	(32)	(37)
Impôts sur éléments recyclables	9.c	6	8
Eléments non recyclables		(31)	(47)
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	20.b	(31)	(47)
Quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global		-	-
Impôts sur éléments non recyclables	9.c	18	14
Total des autres éléments du résultat global		(22)	0
Total du résultat global		(218)	(170)
- dont part du Groupe		(218)	(171)
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		0	1

Etat de la situation financière consolidée

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2015	2014
ACTIF			
Goodwills	6	250	303
Immobilisations incorporelles	11	148	181
Immobilisations corporelles	12	1 156	1 159
Participations dans les entreprises associées	13	30	21
Impôts différés actifs	9.d	192	153
Autres actifs non courants	14	59	73
ACTIFS NON COURANTS		1 835	1 890
Stocks et en-cours	15	881	1 096
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	16	172	213
Clients et comptes rattachés	17	924	1 009
Instruments dérivés	24	51	43
Autres actifs courants	18	154	167
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22.a	1 012	810
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
ACTIFS COURANTS		3 194	3 338
TOTAL DES ACTIFS		5 029	5 228
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital, primes, résultat et réserves		1 153	1 346
Autres composantes des capitaux propres		20	31
Capitaux propres - part du Groupe		1 173	1 377
Intérêts ne donnant pas le contrôle		54	56
CAPITAUX PROPRES	19	1 227	1 433
Provisions pour retraite et engagements assimilés	20	453	435
Provisions (non courant)	21	86	112
Emprunts obligataires convertibles	22	255	452
Autres dettes financières (non courant)	22	604	605
Instruments dérivés (non courant) ¹	24	37	-
Impôts différés passifs	9.d	84	91
PASSIFS NON COURANTS		1 519	1 695
Provisions (courant)	21	151	162
Dettes financières (courant)	22	354	213
Dettes sur contrats de construction	16	185	159
Fournisseurs et comptes rattachés	23	1 163	1 162
Instruments dérivés (courant) ¹	24	98	86
Autres passifs courants	23	332	318
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
PASSIFS COURANTS		2 283	2 100
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		5 029	5 228

¹ En 2015, le Groupe a changé la présentation des dérivés passifs en séparant la part courante de la part non courante. Au 31 décembre 2014, le montant des dérivés passifs non courants s'élevait à 2 millions d'euros.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
1er janvier 2014	42 043 145	42	1 569	-	(61)	(37)	36	1 549	51	1 600
Résultat net	-	-	-	-	(168)	-	-	(168)	(2)	(170)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(33)	(27)	57	(3)	3	0
Total du résultat global					(201)	(27)	57	(171)	1	(170)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	0	-	-	0	(1)	(1)
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante Capitaux propres OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel ⁽¹⁾ :										
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	3	-	-	3	-	3
- sommes reçues de l'émission d'actions	8 292	0	(0)	-	-	-	-	0	-	0
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	(5)	-	-	(5)	5	-
Autres	-	-	-	-	(1)	-	2	1	-	1
31 décembre 2014	42 051 437	42	1 569	-	(265)	(64)	95	1 377	56	1 433
Résultat net	-	-	-	-	(194)	-	-	(194)	(2)	(196)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(13)	(26)	15	(24)	2	(22)
Total du résultat global					(207)	(26)	15	(218)	(0)	(218)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Augmentations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante Capitaux propres OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'options sur actions réservés au personnel ⁽²⁾ :										
- valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	5	-	-	5	-	5
- sommes reçues de l'émission d'actions	546 281	1	8	-	-	-	-	9	-	9
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	(0)	-	-	(0)	(0)	(0)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2015	42 597 718	43	1 577	-	(467)	(90)	110	1 173	54	1 227

(1) Y compris une charge de 0,7 millions d'euros lié au plan Act 2014 (voir **Note 19.h**)

(2) Impact Act 2014 suite au règlement- livraison des actions qui a eu lieu le 21 janvier 2015 (voir **Note 19.h**)

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Résultat net consolidé, part du Groupe	(194)	(168)
Intérêts ne donnant pas le contrôle	(2)	(2)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill) ¹	280	345
Coût de l'endettement financier (brut)	85	83
Effet Stock Outil ²	52	4
Autres retraitements ³	(1)	(116)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPOTS⁴	220	146
Diminution (augmentation) des créances ⁵	139	59
Diminution (augmentation) des stocks	138	(40)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	87	59
Impôts versés	(37)	(34)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires	33	(71)
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS	360	(27)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	580	119
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	20
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	(176)	(161)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme	(1)	3
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise	(4)	(6)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée	2	(8)
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	(173)	(152)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE APRES INVESTISSEMENT	407	(33)
Emissions d'emprunts à long terme	0	2
Remboursements d'emprunts à long terme	(1)	(0)
Emissions (remboursements) d'emprunts à court terme	(71)	(76)
Augmentations (réductions) de capital en espèces	9	(0)
Intérêts financiers versés	(69)	(74)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	2
Dividendes payés	(1)	(1)
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	(133)	(147)
Incidence des variations des taux de change	(63)	(1)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	211	(181)
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	22.a	787
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE	22.a	787
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	1 012	810
dont Concours bancaires courants - Passif	(14)	(23)

¹ Inclut l'ensemble des dépréciations d'actifs immobilisés y compris celles liées aux restructurations

² Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie (voir Note 1.e.c).

³ Pour 2015, on relève principalement la neutralisation de la charge d'impôts (+25 millions d'euros), la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour retraite, restructurations et comportement anti-concurrentiel) pour -54 millions d'euros, la prise en compte de l'effet de trésorerie des dérivés de couverture (+19 millions d'euros) et l'annulation des plus- et moins-values de cessions (+14 millions d'euros). Pour 2014, ce poste comprenait notamment la neutralisation de la charge d'impôts (+32 millions d'euros), la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour retraite et restructurations) pour -81 millions d'euros, la prise en compte de l'effet de trésorerie des dérivés de couverture (-43 millions d'euros) et l'annulation des plus et moins-values de cession (-23 millions d'euros).

⁴ Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Capacité d'autofinancement opérationnelle » qui s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (de respectivement 104 millions d'euros en 2015 et de 77 millions d'euros en 2014), et déduction du coût de l'endettement brut et de l'impôt courant payé sur la période.

⁵ Au cours du premier semestre 2015, le Groupe a cédé des créances fiscales pour 22 millions d'euros. Le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages ayant été démontré, ces créances sont décomptabilisées de l'état de la situation financière consolidée par analogie aux principes posés par IAS 39 sur la décomptabilisation des actifs financiers

Note 1 Principes comptables

a. Principes généraux

Nexans S.A. est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de Commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 8, rue du Général Foy, 75008 Paris.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A de NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 février 2016 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation, le 12 mai 2016.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

o Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2015.

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes d'application, amendements et interprétations obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015:

- ✓ **IFRIC 21** « Taxes » n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.
- ✓ améliorations annuelles des IFRS Cycle 2011-2013.

o Nouvelles normes publiées et non encore applicables

Les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts après le 1er janvier 2015 n'ont pas été anticipés par le Groupe :

- ✓ amendements à IAS 19 « Régime à prestations définies : contributions des membres du personnel » ;
- ✓ amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarifications sur les méthodes d'amortissement acceptables » ;
- ✓ amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe » ;
- ✓ amendements à IAS 1 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- ✓ amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- ✓ améliorations annuelles des IFRS Cycle 2010-2012 et Cycle 2012-2014.

Ces publications ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne :

- ✓ IFRS 9 « Instruments financiers », ainsi que des amendements à IFRS 9 ;
- ✓ IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients » ;
- ✓ amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».
- ✓ amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat : reconnaissance des actifs d'impôts différés pour pertes latentes ».
- ✓ IFRS 16 « Contrats de location ».

Le Groupe est en train de procéder aux analyses des impacts de ces textes dans le cadre de ses travaux de transition.

o **Estimations et jugements**

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact significatif tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes lorsque nécessaire et portent sur les éléments suivants :

- ✓ Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill et détermination des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) au niveau desquels les goodwill sont testés (voir **Note 1.f.a**, **Note 1.f.b**, **Note 1.f.c** et **Note 6**).
- ✓ Actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 1.e.f** et **Note 9.e**).
- ✓ Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (voir **Note 1.e.a** et **Note 16**).
- ✓ Evaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 1.f.i** et **Note 20**).
- ✓ Provisions et passifs éventuels (voir **Note 1.f.j**, **Note 21** et **Note 29**).
- ✓ Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie (voir **Note 1.f.k** et **Note 24**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs, qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe Nexans, peuvent soit différer des valeurs actuellement estimées. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement

b. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société Nexans S.A., des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister.

Les filiales (sociétés contrôlées par Nexans S.A.) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

La mise en équivalence s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. Elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20 %.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des situations de présomption précisées dans les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 Révisée. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 31**.

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes correspondants, sont éliminés en consolidation. Les pertes intra-groupe peuvent néanmoins être l'indicateur qu'une dépréciation d'actifs devrait être enregistrée (voir **Note 1.f.c**).

c. Méthodes de conversion

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'Euro. En conséquence :

- ✓ Les états de la situation financière des activités du Groupe situées à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'Euro, sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture.
- ✓ Le compte de résultat de ces activités à l'étranger est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes.

La différence de conversion en résultant est inscrite parmi les autres éléments du résultat global au poste "Différences de conversion". La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, aucune des filiales du Groupe ne se situe dans une économie « hyperinflationniste » au sens de la norme IAS 29.

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Lorsque les transactions libellées en devises sont couvertes et que cette couverture est documentée d'un point de vue comptable, le gain ou la perte sur la part spot du dérivé correspondant affecte directement l'élément couvert de façon à ce que la transaction ressorte, dans son ensemble, au taux de couverture dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 21 '*Effet des variations des cours des monnaies étrangères*', les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'investissement net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21 auquel cas les écarts de conversion sont directement inscrits parmi les autres éléments du résultat global au sein des « Différences de conversion ».

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.f.k.**

d. Regroupements d'entreprises

Les actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise sont enregistrés et évalués à la juste valeur selon la méthode de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit sauf exception évaluer toute part d'intérêts minoritaires soit à sa juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de comptabilisation d'un goodwill au titre des Intérêts ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel).

Le goodwill déterminé à date de prise de contrôle correspond donc sur ces bases à la différence entre :

- ✓ Le prix d'acquisition, évalué généralement à sa juste valeur à la date d'acquisition, augmenté du montant des Intérêts ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise évalués selon les modalités décrites ci-dessus ainsi que, pour un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- ✓ Le solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables évalués conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises en intégrant les éventuels 'ajustements de période d'évaluation'. Ces derniers sont notamment liés à des informations complémentaires que l'acquéreur a obtenues après la date d'acquisition à propos de faits et circonstances qui existaient à cette date.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur à date d'acquisition calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les compléments de prix éventuels à la date d'acquisition sont pris en compte de façon systématique dans cette évaluation initiale de la contrepartie transférée, sur la base d'un scénario probabilisé. Les éventuelles variations de juste valeur de la contrepartie transférée que l'acquéreur comptabiliserait après la date d'acquisition et qui ne correspondraient pas aux ajustements de période d'évaluation évoqués ci-dessus, tels que la réalisation d'un objectif de résultat différent des anticipations initiales, sont principalement comptabilisées comme suit :

- ✓ La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée en instrument de capitaux propres ne doit pas être réévaluée et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres lorsqu'il intervient ;

- ✓ La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée comme un actif ou un passif répondant à la définition d'un instrument financier dans le champ d'application d'IAS 39, doit être comptabilisée en résultat (notamment l'impact de la désactualisation), ou en autres éléments du résultat global, selon le cas.

Le Groupe comptabilise les frais connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus. Dans le cas d'émission d'instruments de capitaux propres ou de transactions liées aux dettes financières relatifs à l'acquisition d'une filiale, les coûts annexes sont affectés respectivement aux capitaux propres ou aux dettes financières conformément à IAS 32 et IAS 39.

e. Eléments de comptes de résultat

a. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA).

Conformément à la norme IAS 18, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs.

Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à cours des métaux constants

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients (voir **Note 25.c**).

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces cours de référence ont été fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (cours de référence inchangés pour les exercices 2015 et 2014).

Contrats de construction

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Ils recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension et câbles ombilicaux du Groupe.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé, sur base de critères physiques :

- ✓ Pour les phases de production, cet avancement physique est estimé, selon la typologie des contrats, soit à partir d'un ratio entre le nombre d'heures encourues par rapport au nombre d'heures totales budgétées, soit sur la base de la quantité de tourets fabriqués et testés, par rapport à la quantité totale de tourets à produire.

- ✓ Pour les phases d'installation, l'avancement physique est généralement basé sur l'examen, en accord avec le client, des travaux exécutés au regard de jalons techniques bien identifiés (transport, mètres linéaires de câbles enterrés, connexion au réseau, etc).

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes.

Les travaux en cours sur contrats de construction sont évalués au coût de production prenant en compte les coûts d'emprunt directement attribuables à ces contrats en application de la norme IAS 23 'Coûts d'emprunts'. Ils n'incorporent pas de frais administratifs ou commerciaux. La variation des provisions pour pénalités est enregistrée en diminution du chiffre d'affaires.

Pour chaque contrat de construction, le montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés est comparé à la somme des pertes comptabilisées (y compris les éventuelles pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires. Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en 'Montants dus par les clients sur les contrats de construction' (à l'actif) et si le solde est négatif en 'Montants dus aux clients sur les contrats de construction' (au passif) (se référer à la **Note 16**).

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Ils sont incorporés au solde des 'Montants dus par les clients sur les contrats de construction' et 'Montants dus aux clients sur les contrats de construction' au fur et à mesure de leur imputation sur les facturations intermédiaires.

b. Marge opérationnelle

La Marge opérationnelle est la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir **Note 1.f.a**).

Les paiements en actions (voir **Note 1.f.h**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (voir **Note 1.f.i**) et la participation ou intéressement des salariés, font partie des coûts de chacune des fonctions et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

La Marge opérationnelle s'apprécie avant effet de la revalorisation du Stock Outil (voir **Note 1.e.c**), variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux, coûts de restructurations, plus et moins-value de cessions d'actifs, frais et provisions sur enquêtes de concurrence, frais connexes sur acquisitions pour les acquisitions abouties ou dont la probabilité de réalisation est quasiment certaine, dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur, résultat financier, impôts, quote-part dans les résultats des entreprises associées et résultat net des activités abandonnées.

c. Effet Stock Outil

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes complémentaires (cf. également la **Note 25.c**) :

- ✓ Un effet 'prix' : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence d'un stock de métal permanent non couvert (appelé Stock Outil).

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la Marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la Marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks sont valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

- ✓ Un effet 'volume' : le Stock Outil est conservé à un cours historique, proche du LIFO, au sein de la Marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.f.d**) dans le résultat opérationnel, conformément aux principes IFRS. L'impact d'une variation du niveau de Stock Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Ce deuxième effet est en général limité, les tonnes de Stock Outil étant globalement stables d'une période à l'autre, conformément aux principes de gestion décrits en **Note 25.c**.

Enfin, le cas échéant, la ligne « Effet Stock Outil » inclut également les provisions pour dépréciation attachées au Stock Outil.

d. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut la marge opérationnelle (voir **Note 1.e.b**), l'effet stock outil (voir **Note 1.e.c**), les coûts de restructuration (voir **Note 1.f.j**), la quote-part dans les résultats nets des entreprises associées et les autres produits et charges opérationnels. Ces derniers sont détaillés dans la **Note 5** et comprennent notamment les dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur (voir Note **1.f.c**), les plus ou moins values sur cession d'actifs et les frais et provisions sur enquêtes de concurrence.

e. Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

- ✓ Le coût de l'endettement financier net des produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie
- ✓ Les autres produits et charges financiers qui comprennent notamment les profits et pertes de change résultant d'opérations en devises non qualifiées de couverture de flux de trésorerie, les provisions ou reprises de provision pour dépréciation d'investissement financier , les charges nettes d'intérêt sur engagements sociaux et les dividendes reçus des sociétés non consolidées

La plupart de ces éléments sont détaillés dans les **Notes 8** et **22**

f. Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une

transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location financière le cas échéant et des écarts actuariels sur engagement de pension).

Au-delà des passifs d'impôts différés sur un horizon comparable, les actifs nets d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme (en général sur un horizon de cinq ans) confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations (voir **Note 1.f.c**).

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Le taux utilisé reflète les intentions du management quant à la façon de réaliser l'actif sous-jacent. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initiale des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

f. Postes du bilan

a. Immobilisations incorporelles

Le goodwill est traité en **Note 1.d** et **Note 1.f.c**.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- ✓ Aux marques, relations clientèles ou à certains contrats d'approvisionnement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéterminée. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre 5 et 25 ans). Les contrats d'approvisionnement peuvent bénéficier d'une durée de vie indéterminée dès lors qu'ils se renouvellent par tacite reconduction et qu'il existe des éléments probants, basés notamment sur l'expérience passée, indiquant que ces droits contractuels seront renouvelés ; dans le cas contraire, la durée de vie des contrats d'approvisionnement est en général alignée sur la durée contractuelle.
- ✓ Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, ainsi qu'aux frais de développement, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est

probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (entre trois et cinq ans).

- ✓ Aux frais de développement qui remplissent les critères d'activation d'IAS 38. Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés, et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié. Les frais de recherches et les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation d'IAS 38 sont comptabilisés immédiatement en charges. Par ailleurs les frais de recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « *Montants dus par les clients sur contrats de construction* » et « *Montants dus aux clients sur contrats de construction* ».

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur. Conformément à la norme IAS 23 les coûts d'emprunts directement attribuables sont intégrés dans la valeur des actifs éligibles.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :

Constructions et matériels industriels :

- bâtiments industriels : 20 ans
- ouvrages d'infrastructure : 10-20 ans
- installations techniques et matériels industriels :
 - composants de mécanique lourde : 30 ans
 - composants de mécanique moyenne : 20 ans
 - composants de mécanique légère : 10 ans
 - composants électriques et électroniques : 10 ans
- petit outillage : 3 ans

Bâtiments administratifs et commerciaux : 20-40 ans

Les durées et modes d'amortissement sont si nécessaire révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés.

Les biens financés par des contrats de location présentant les caractéristiques d'un financement sont immobilisés. Ces derniers ne sont pas significatifs au sein du Groupe. A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur qui sont étalés de façon linéaire sur la durée du contrat de location) sont comptabilisés en charges au compte de résultat.

c. Tests de dépréciation des actifs

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris goodwill) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des goodwill, les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique d'utilisation au sein du cycle d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à date de la clôture considérée.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du Plan Stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, ...).

Lorsque l'analyse du contexte met en évidence un risque de perte de valeur pour une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) donnée, une immobilisation incorporelle, une immobilisation corporelle en service ou prête à être mis en service, un test de valorisation de l'actif concerné est mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- ✓ Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) : groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. La valeur recouvrable d'un goodwill est testée au niveau de l'UGT. Le maillage des UGT est défini à partir des entités légales en intégrant certains regroupements plus transverses, par zone géographique ou sous-segments métiers, présentant une intégration de leurs flux de trésorerie entrants.
- ✓ Autres actifs incorporels ou corporels : groupes d'actifs ayant une durée de vie finie pouvant faire l'objet d'un test de dépréciation de valeur en cas d'indicateurs de pertes de valeur dédiés tels que précisés par la norme IAS 36.12. La dégradation notable de la rentabilité économique, un décalage significatif par rapport aux *business plans* d'origine, des pertes significatives de clients, de parts de marché ou d'homologations constituent des exemples d'indices de pertes de valeur.

- ✓ Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.
- ✓ Business plans à 5 ou 7 ans comprenant le Budget et le Plan Stratégique pour les 3 premières années de projection et une extrapolation partagée avec le management local, pour les deux ou quatre derniers exercices.
- ✓ Extrapolation des flux d'exploitation au delà de 5 ou 7 ans sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique.

Les pertes de valeur (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne « Autres produits et charges opérationnels » sauf lorsqu'elles sont directement liées à une restructuration (cf **Note 1.f.j**).

d. Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- ✓ Matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ;
- ✓ Produits finis et produits en-cours : coûts de la matière et de la main d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément à la norme IAS 23, les stocks qui sont éligibles à l'application de cette norme intègrent les coûts d'emprunts qui leur sont directement attribuables.

Le stock comprend le Stock Outil qui correspond aux quantités nécessaires au bon fonctionnement des usines. Cette partie du stock est donc généralement stable en volume et se renouvelle constamment. Le niveau du Stock Outil peut néanmoins devoir être adapté notamment en cas de contraction ou d'expansion très marquée de l'activité ou de la mise en œuvre de réorganisations structurantes pour le Groupe. L'impact sur le compte de résultat de la variation de cette partie du stock est présenté sur une ligne spécifique (voir **Note 1.e.c**) et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des stocks de métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à date d'arrêt des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.e.c**, la dépréciation attachée au Stock Outil est comptabilisée sur la ligne 'Effet Stock Outil' du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la Marge opérationnelle.

e. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la dépréciation correspondante. Le cas échéant, les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

f. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- ✓ La trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ;
- ✓ Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité. Ces derniers restent néanmoins présentés dans l'état de la situation financière consolidée en tant que passifs financiers courants.

g. Actifs détenus en vue de la vente

Présentation dans l'état de la situation financière consolidée

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les passifs liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne distincte du passif sauf ceux qui, en vertu des modalités de la vente, resteront à la charge du Groupe. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et la valeur de cession diminuée des coûts de cession. Cette moins-value potentielle est enregistrée au compte de résultat dans la ligne « Dépréciation d'actifs nets ».

Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est considéré comme une composante majeure du Groupe s'il :

- ✓ Représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte,
- ✓ Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- ✓ Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure du Groupe il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- ✓ Du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- ✓ Du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs et le cas échéant du compte de résultat y afférent, est reclassé dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

h. Paiements en actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites ou assujetties à des conditions de performance sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont des transactions réglées en actions et sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la société tête de Groupe Nexans S.A.

Conformément à la norme IFRS 2 « *Paiement fondé sur des actions* », les options et actions gratuites ou de performance sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise différents modèles pour les valoriser dont notamment les modèles mathématiques de Black & Scholes ou de Monte-Carlo.

La juste valeur des options et actions gratuites ou de performances acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres au sein des « Résultat et réserves consolidés ».

En cas de conditions de performance interne, la juste valeur des options et actions gratuites est réestimée à la date de clôture. Pour les plans basés sur des conditions de performance de marché, les évolutions de juste valeur postérieures à la date d'annonce n'ont pas d'incidence sur les montants comptabilisés.

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils sont comptabilisés conformément à IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'incessibilité, les titres devant en général être conservés pour une période de 5 ans.

i. Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne « Provisions pour retraite et engagements assimilés » de l'état de la situation financière (sauf pour les régimes de préretraite considérés comme partie intégrante d'un plan de restructuration, voir **Note 1.f.i)** :

- ✓ La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés ("projected unit credit method"), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture ;
- ✓ Les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations ;
- ✓ Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » non recyclables, au sein des « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée.
- ✓ Le Groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif (dans ce cas sur la ligne « Autres actifs non courants » de l'état de la situation financière consolidée) ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, et sont comptabilisées au poste « Provisions pour retraite et engagements assimilés » de l'état de la situation financière consolidée. Les écarts actuariels des provisions pour médailles du travail sont enregistrés au compte de résultat.

Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction, de liquidation ou de modification, les obligations sont réévaluées à la date de ces modifications, et l'impact est présenté en marge opérationnelle. Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction de liquidité ou de modification dans le cadre de plan de restructuration, l'impact est présenté dans la ligne « Coûts de restructuration » du compte de résultat.

La composante financière de la charge annuelle de retraite ou des autres avantages accordés au personnel (charge d'intérêt sur l'obligation, nette le cas échéant du rendement des actifs de couverture déterminé sur la base du taux d'actualisation des engagements) est présentée dans le résultat financier (voir **Note 8**).

j. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux passifs. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent, supportée par un plan détaillé et matérialisé avant la date de clôture, par l'annonce de ce plan détaillé aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites (sauf si qualifiées d'avantages au personnel, voir **Note 1.f.i.**), aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir et aux autres coûts directement liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks ou autres actifs et autres sorties de trésorerie directement liées à des mesures de restructuration mais ne remplissant pas les critères pour la constatation d'une provision, sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de restructuration. Dans l'état de la situation consolidée ces dépréciations sont présentées en réduction des actifs non courants ou courants qu'elles concernent.

k. Dettes financières

Lors de l'inscription initiale au passif, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminué du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

i. Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans les « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres.

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

ii. Engagements d'achat de titres donnés aux actionnaires minoritaires

Les engagements d'achat de titres (« put ») donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en « dettes financières » pour leur valeur actualisée. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, la variation du prix d'exercice des options est comptabilisée au sein des capitaux propres.

iii. Instruments dérivés

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Couverture du risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achats et de ventes à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes) mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou « Cash Flow Hedge »), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- ✓ La part efficace de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Réserves de variations de juste-valeur et autres ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, lorsque la vente prévue est réalisée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la Marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales.
- ✓ La part « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est directement comptabilisée en résultat financier.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

Les contrats d'achats de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation du Groupe sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39.

Couverture de flux de trésorerie

La volatilité accrue des cours des métaux non-ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes ou de fils de cuivre pour l'essentiel), mais non encore facturées et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement proche de celui des instruments de change exposé ci-dessus :

- ✓ La part dite « efficace » de la perte ou du gain latent de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des réserves de « Variations de juste valeur et autres ». La perte ou gain réalisé correspondant est comptabilisé au sein de la Marge opérationnelle.
- ✓ La part dite « inefficace » latente est pour sa part comptabilisée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » au compte de résultat. La perte ou le gain réalisé correspondant est enregistré dans la Marge opérationnelle, cette dernière devant refléter selon le modèle de management du Groupe, l'ensemble des impacts réalisés sur métaux non ferreux.

Le périmètre des entités éligible à la comptabilité de couverture couvre l'essentiel des dérivés métaux du Groupe.

Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux ». Les pertes ou gains réalisés sont comptabilisés dans la Marge opérationnelle à échéance du dérivé.

Note 2 Principaux événements

a) Gouvernance et commissariat aux comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2015 a renouvelé les mandats d'administrateur de Georges Chodron de Courcel et Cyrille Duval, administrateurs indépendants, et d'Hubert Porte, administrateur proposé par l'actionnaire Invexans, pour la durée statutaire de 4 ans. À l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration était composé de douze membres, compte tenu par ailleurs de l'arrivée à échéance des mandats de Mouna Sepehri et Robert Brunck. De plus, le Conseil d'Administration du 24 novembre 2015 a décidé de nommer Madame Kathleen Wantz-O'Rourke en qualité de censeur dans la perspective de proposer sa candidature en tant qu'administrateur à l'assemblée générale des actionnaires en 2016.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2015 a par ailleurs nommé le cabinet Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour la durée légale de six exercices, en remplacement du cabinet KPMG.

b) Réorganisation des activités du Groupe Nexans en Europe

Les premiers résultats des réorganisations industrielles et fonctionnelles mises en œuvre en 2014 démontrent le bien-fondé de la stratégie de transformation du Groupe ; toutefois, les efforts déjà accomplis s'avèrent insuffisants pour soutenir durablement la compétitivité de Nexans. Dans ce contexte, un nouveau plan d'économies a été engagé en Europe.

Dans ce plan, visant à répondre aux enjeux du marché et à sauvegarder la compétitivité de Nexans, quatre grands leviers d'amélioration ont été identifiés:

- L'optimisation de l'organisation des fonctions support du Groupe ;
- L'adaptation des organisations régionales ;
- La réduction des coûts fixes des Lignes de Marché en Europe ;
- La réduction des capacités de production de la Ligne de Marché Utilities en Europe.

Ce plan concerne l'ensemble des pays européens et plus particulièrement la France, la Norvège et l'Allemagne. Le plan a été approuvé en décembre 2015 et sera mis en œuvre en 2016.

Au 31 décembre 2015, la charge de restructuration comptabilisée au titre de ce plan représente un montant total de 53 millions d'euros.

c) Interconnexions CCHT (courant continu haute tension) entre la Norvège et l'Allemagne et entre la Norvège et le Royaume-Uni

Les réseaux électriques norvégien et allemand vont pouvoir partager de l'énergie verte directement pour la première fois grâce aux câbles sous-marins CCHT de Nexans qui seront installés dans le cadre du projet NordLink. Le Groupe va en effet concevoir, fabriquer et installer deux sous-systèmes de câbles de 525 kV, d'une longueur totale de plus de 700 km, au large des côtes norvégiennes et danoises. L'achèvement du projet, le plus important de ce type pour Nexans à ce jour, est prévu pour 2019.

Le projet NSN d'interconnexion des marchés énergétiques nordique et britannique sera quant à lui la plus longue liaison sous-marine au monde incorporant la technologie de câble CCHT de Nexans. L'interconnexion sous la mer du Nord permettra à la Norvège et au Royaume-Uni de partager jusqu'à 1400 MW d'énergie verte. Nexans assurera la conception, la fabrication et la pose de la section principale du système de câble sous-marin CCHT de 730 km, du côté norvégien. L'achèvement de cette interconnexion de 1400 MW, qui comprend deux systèmes de câbles 525 kV, est prévue pour 2021.

Le montant de ces contrats atteint environ 0,8 milliard d'euros.

d) Dépréciation d'actifs nets

Le Groupe revoit la valorisation de ses goodwill au moins une fois par exercice et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indices de perte de valeur. Les principales hypothèses et explications de ces dépréciations d'actifs nets sont détaillées dans la **Note 6** des annexes aux comptes consolidés.

Sur l'exercice 2015, une charge nette de 129 millions d'euros a été comptabilisée. Elle est principalement liée à :

- 46 millions d'euros de dépréciation des actifs de l'Unité Génératrice de Trésorerie « AmerCable » ;
- 38 millions d'euros liés à la dépréciation des actifs de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Brésil » ;
- 27 millions d'euros liés à la dépréciation des immobilisations incorporelles individuelles australiennes (marque et relation client) au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie « Asie-Pacifique ».

e) Enquêtes de concurrence

Aux Etats-Unis, le Département de la Justice (Antitrust Division) a clos en novembre 2015 son enquête menée dans l'industrie du câble d'énergie sous-marin et souterrain sans poursuites ni sanction à l'encontre des sociétés du groupe Nexans, tout comme l'ont été précédemment les enquêtes initialement ouvertes au Japon, en Nouvelle Zélande et au Canada.

Prenant en compte les événements récents décrits ci-dessus, la société Nexans France SAS a ajusté au 31 décembre 2015 le montant de cette provision pour risques à 38 millions d'euros.

Se référer également pour plus de précisions aux **Notes 5** et **29**.

f) Evolutions de périmètre

Au cours de l'exercice 2015, la seule évolution de périmètre à signaler concerne la cession de Nexans Indelqui S.A., basée en Argentine et détenue à 100% par le Groupe. Cette cession a dégagé une moins-value de 13 millions d'euros sur le second semestre 2015, comptabilisée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat et a positivement impacté la dette nette du Groupe de 3,4 millions d'euros.

Note 3 Segments opérationnels

Le Groupe retient en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) les trois segments suivants :

- ✓ **'Transmission, distribution et opérateurs'**, constitué des câbles d'énergie pour équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), et des câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux télécom publics.
Ce segment 'Transmission, distribution et opérateurs' est composé de quatre segments opérationnels : câbles d'énergie, accessoires pour câbles d'énergie, câbles pour les opérateurs télécom, câbles haute tension et sous-marins.
- ✓ **'Industrie'**, regroupant les câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie, notamment les faisceaux, les câbles destinés à la construction navale, ferroviaire et aéronautique, à l'industrie pétrolière et à la construction de machines-outils.
Ce segment 'Industrie' est composé de trois segments opérationnels : harnais, industrie, projets d'infrastructures et industriels.
- ✓ **'Distributeurs et installateurs'**, comprenant les câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment ainsi que les câbles pour réseaux télécom privés.
Ce segment 'Distributeurs et installateurs' est composé d'un unique segment opérationnel, l'organisation commerciale pour les ventes de produits d'énergie ou de télécom (LAN) étant intégrée pour une prestation unique aux clients du Groupe.

La rubrique '**Autres**' inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité 'Fils conducteurs' comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés.

Parmi les éléments qui contribuent à la rubrique 'Autres' il convient de mentionner les faits suivants :

- ✓ Le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment au 31 décembre 2015 est constitué à hauteur de 86% du chiffre d'affaires dégagé par les activités 'Fils conducteurs' du Groupe (87% au 31 décembre 2014).
- ✓ La marge opérationnelle de ce segment est négative de 33 millions d'euros. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de cuivre d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données par segment opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans la **Note 1**.

a. Informations par segment opérationnel

<i>2015 (en millions d'euros)</i>	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	2 262	1 500	1 749	728	6 239
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	1 935	1 250	1 136	283	4 604
Marge opérationnelle	108	57	63	(33)	195
Dotation aux amortissements	(72)	(33)	(27)	(6)	(138)
Dotation aux dépréciations / reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	(32)	(62)	(35)	-	(129)

<i>2014 (en millions d'euros)</i>	Transmission, distribution et opérateurs	Industrie	Distributeurs et installateurs	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant	2 327	1 487	1 814	775	6 403
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant	1 978	1 213	1 120	276	4 587
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2015	1 966	1 269	1 168	288	4 691
Marge opérationnelle	98	50	26	(26)	148
Dotation aux amortissements	(72)	(34)	(27)	(7)	(140)
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)	(78)	(84)	(34)	(1)	(197)

Le *Management Board* et le *Management Council* analysent également la performance du Groupe sous un angle géographique.

b. Informations pour les pays principaux

<i>2015 (en millions d'euros)</i>	France	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	877	814	705	3 843	6 239
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	612	718	657	2 617	4 604
Actifs non courants IFRS 8* (au 31 décembre)	148**	148	162	1 126	1 584

* Par zone d'implantation des filiales du Groupe

** Y compris activités « Corporate »

*** Pays ne représentant pas individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe

2014 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres***	Total Groupe
Chiffre d'affaires contributif à prix métal courant*	918	776	693	4 016	6 403
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant*	656	669	647	2 615	4 587
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2015*	656	669	605	2 761	4 691
Actifs non courants IFRS 8* (au 31 décembre)	150**	135	161	1 218	1 664

* Par zone d'implantation des filiales du Groupe

** Y compris activités « Corporate »

*** Pays ne représentant pas individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe

c. Informations pour les clients principaux

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10 % de son chiffre d'affaires sur les exercices 2015 et 2014.

Note 4 Frais de personnel et effectifs

		2015	2014
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	1 139	1 150
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice	(en nombre de salariés)	26 607	26 144

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent respectivement à 5,7 millions d'euros sur 2015 contre 4,4 millions d'euros sur 2014 (charges sociales incluses). Se référer également à la **Note 19**.

Les rémunérations versées à des salariés couverts par des plans de restructuration en cours ne sont pas reprises dans les données ci-dessus.

Note 5 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Dépréciations d'actifs nets	6	(129)	(197)
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		(3)	(2)
Plus ou moins value de cessions d'actifs	7	(14)	23
Frais connexes sur acquisitions		-	-
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence		36	47
Autres produits et charges opérationnels		(110)	(129)

Le Groupe a comptabilisé un produit net de 36 millions d'euros correspondant essentiellement à une reprise de provision suite à la clôture sans poursuites ni sanction à son encontre d'une enquête menée par les autorités de la concurrence aux États-Unis.

Conformément à ce qui a été publié en 2014, en juin 2011, le Groupe avait doté 200 millions d'euros de provision pour risque de condamnation pour comportement anticoncurrentiel de la Commission européenne. Du fait de la notification d'une amende de 70,6 millions d'euros et de son décaissement, près de 130 millions d'euros avaient été repris au compte de résultat. Le Groupe avait doté 80 millions d'euros pour couvrir les conséquences directes et indirectes de cette notification. Le produit net de 47 millions d'euros correspondait essentiellement aux variations de ces provisions.

Note 6 Dépréciations d'actifs nets

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Pertes de valeur sur immobilisations	(67)	(63)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	-	-
Pertes de valeur sur goodwill	(62)	(134)
Pertes de valeur sur actifs ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente	-	-
Dépréciations d'actifs nets	(129)	(197)

Le Groupe revoit la valorisation de ses goodwills au moins une fois par exercice et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indices de perte de valeur (se référer à la **Note 1.f.c.**).

L'évolution macro-économique du second semestre 2015, suite notamment à la nouvelle baisse des prix des matières premières (en particulier pétrolières et minières), a conduit le Groupe à dégrader les perspectives de ses activités les plus exposées à ces différents marchés. Dans le cadre de son analyse de la valorisation des goodwills, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, cette dégradation a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de dépréciation d'actifs nets de 129 millions d'euros.

Comme précisé dans la **Note 1** et conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation ont d'abord été menés sur des actifs individuels lorsqu'un indice de perte de valeur a été identifié. Cela a été le cas notamment pour les actifs incorporels d'AmerCable et de l'Australie.

La valorisation des goodwills du Groupe a ensuite été réalisée au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie auxquelles ils sont affectés.

a. Résultats des tests de l'année

Cet exercice a conduit à comptabiliser une charge de 129 millions d'euros, essentiellement sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) suivantes :

- UGT « AmerCable » (46 millions d'euros) : l'accélération de la réduction du prix des matières premières sur le second semestre 2015, qui a réduit les investissements des industries pétrolières et minières, a impacté négativement les perspectives de volumes et de rentabilité économique sur les clients des industries pétrolières et minières.
- UGT « Brésil » (38 millions d'euros) : les volumes d'activité de Nexans au Brésil ont fortement baissé suite notamment à l'aggravation de la récession de l'économie brésilienne sur le second semestre 2015. Le Groupe n'anticipe pas une reprise de l'économie brésilienne à court terme compte tenu des anticipations défavorables sur les prix des matières premières et de l'environnement économique et politique brésilien actuel.
- UGT « Asie-Pacifique » (27 millions d'euros) : la perte de valeur comptabilisée provient de la dépréciation des immobilisations incorporelles individuelles australiennes (marque et relation client). La récession accrue du secteur minier, les délais d'homologation des produits approvisionnés à partir des usines chinoises du Groupe et la baisse de la demande du secteur de la construction industrielle ont dégradé les prévisions de trésorerie des activités australiennes du Groupe.

Au 31 décembre 2015, les principales pertes de valeur comptabilisées sur les goodwills, les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	UGT Amercable	UGT Brésil	UGT Asie-Pacifique
31 décembre 2015			
Goodwill (après dépréciation)	29	-	83
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (après dépréciation)	15	-	11
Méthode d'évaluation	valeur d'utilité	valeur d'utilité	valeur d'utilité
Perte de valeur	(46)	(38)	(27)
Perte de valeur sur :			
goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	(41)	(26)	(12)
immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	(5)	-	(15)
immobilisations corporelles	-	(12)	-
Perte de valeur par segment opérationnel			
Transmission, distribution et opérateurs	-	(12)	(5)
Industrie	(46)	(12)	(2)
Distributeurs et installateurs	-	(14)	(20)
Autres	-	-	-
Taux de croissance à l'infini	2,50%	3,00%	2,00%-4,50%
Taux d'actualisation appliqué	7,75%	9,50%	8,00%-9,50%

La répartition des goodwills par UGT et leur évolution en 2015 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	UGT Amercable	UGT Asie-Pacifique	UGT Amérique du Sud (hors Brésil)	UGT Brésil	Autres UGT	Total
31 décembre 2014						
Goodwill	59	82	65	30	67	303
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	(36)	-	-	(26)	-	(62)
Effets de change	6	1	3	(4)	3	9
Autres mouvements	-	-	-	-	0	0
31 décembre 2015						
Goodwill	29	83	68	-	70	250

Sur l'exercice 2014, la charge nette de 197 millions d'euros comptabilisée couvrait essentiellement :

- La dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles de l'UGT « AmerCable » pour 80 millions d'euros. Les principales lignes de produits avaient été impactées négativement par la baisse des investissements des industries pétrolières et minières qui s'expliquait par la forte réduction du prix des matières premières et particulièrement le pétrole sur le dernier trimestre 2014 et la perte d'un client significatif dans les énergies renouvelables.
- Les pertes de valeur du goodwill (44 millions d'euros) et des immobilisations incorporelles (22 millions d'euros) de l'UGT « Australie » regroupant les activités de Nexans en Australie et Nouvelle-Zélande acquises en décembre 2006. Les perspectives économiques de l'Australie étaient en baisse en raison notamment de la réduction des investissements des compagnies minières et pétrolières liée à la baisse du prix du métal, des minerais et du pétrole, de la baisse de la consommation d'électricité, de la restructuration du secteur des 'utilities' et du renforcement de la concurrence asiatique.
- 40 millions d'euros de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles de l'UGT « Brésil ». Les activités de Nexans au Brésil avaient baissé en raison notamment de la récession du PIB brésilien sur le second semestre 2014 et de la crise sur l'électricité qui avaient augmenté les primes de l'aluminium et dégradé les perspectives du marché. Une reprise n'était pas prévue à court terme à cause des faibles perspectives sur les prix des minerais, de la dépréciation du réal, des taux d'intérêts élevés et d'une inflation importante.

Conformément à ce qui avait été publié en 2014, en termes de périmètre d'Unités Génératrices de Trésorerie :

- à la suite de la réorganisation du Groupe et de sa gouvernance annoncée le 1^{er} octobre 2014, les Unités Génératrices de Trésorerie ont été adaptées et refondues au 1^{er} janvier 2015.
- l'Australie était une UGT distincte en 2014 et a été refondue au 1^{er} janvier 2015 au sein de l'UGT Asie-Pacifique en raison de la réorganisation industrielle au sein de la zone Asie-Pacifique et des interactions croissantes en termes d'approvisionnement entre les entités de la zone.

b. Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des business plans dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentées ci-dessous :

- L'environnement de taux d'intérêt du second semestre 2015 a amené le Groupe à baisser le taux d'actualisation de certaines zones au 31 décembre 2015. Le taux d'actualisation retenu pour l'Europe et certains pays asiatiques a baissé de 50 points de base. Celui retenu pour l'Amérique du Nord a diminué de 25 points de base.
- Stabilité des taux de croissance à l'infini des UGT au 31 décembre 2015 par rapport au 31 décembre 2014, à l'exception du taux de croissance à l'infini du Brésil (3,00%) et de la Chine (4,50%) en baisse respectivement de 50 et 150 points de base en raison de la dégradation des perspectives macroéconomiques de ces pays.
- Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe et intègrent donc sa vision la plus récente du niveau d'activité future du Groupe (Budget 2016 et Plan Stratégique 2017-2018). La projection des flux de trésorerie porte sur une période allant de 5 à 7 ans.

- Un cours du pétrole stable à environ 40 dollars le baril jusqu'au premier semestre 2020, puis un rebond à 70 dollars le baril.

c. Analyses de sensibilité

Les valorisations des UGT testées sont basées sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Les analyses de sensibilité suivantes ont par ailleurs été réalisées :

Taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini

- Une variation de 50 points de base, à la hausse ou à la baisse, du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini par rapport aux hypothèses retenues n'aurait pas eu d'impact significatif sur la dépréciation des immobilisations incorporelles australiennes de l'UGT « Asie-Pacifique » dans les comptes consolidés du Groupe.
- Une augmentation des taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses retenues conduirait à constater une charge de dépréciation complémentaire au 31 décembre 2015 de 6 millions d'euros sur l'UGT « Brésil » et 9 millions d'euros sur l'UGT « AmerCable ».

Une diminution des taux d'actualisation de 50 points de base aurait réduit la charge de dépréciation de 6 millions d'euros sur l'UGT « Brésil » et 11 millions d'euros sur l'UGT « AmerCable ».

- Une diminution de 50 points de base du taux de croissance à l'infini par rapport aux hypothèses retenues aurait conduit à reconnaître une dépréciation complémentaire de 5 millions d'euros sur l'UGT « Brésil » et 5 millions d'euros sur l'UGT « AmerCable ».

Une augmentation des taux de croissance à l'infini de 50 points de base aurait réduit la charge de dépréciation de 5 millions d'euros sur l'UGT « Brésil » et 7 millions d'euros sur l'UGT « AmerCable ».

Taux d'EBITDA

- Une diminution de 100 points de base du taux d'EBITDA (marge opérationnelle retraitée de la charge d'amortissements) sur chiffre d'affaires à cours des métaux constants par rapport aux hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation d'actifs conduirait à reconnaître une charge de dépréciation complémentaire de 11 millions d'euros sur l'UGT « Brésil » et 15 millions d'euros sur l'UGT « AmerCable ».

Une augmentation de 100 points de base du taux d'EBITDA (marge opérationnelle retraitée de la charge d'amortissements) sur chiffre d'affaires à cours des métaux constants aurait réduit la charge de dépréciation de 11 millions d'euros sur l'UGT « Brésil » et 15 millions d'euros sur l'UGT « AmerCable ».

Chiffre d'affaires

- Compte tenu du contexte économique actuel incertain avec la forte baisse des matières premières pétrolières et minières et la situation de récession économique au Brésil, le Groupe a analysé l'impact d'une augmentation et d'une réduction de 10% du chiffre d'affaires à cours des métaux constants sur les prévisions de trésorerie des UGT « AmerCable » et « Brésil » (sans augmentation du taux de croissance à l'infini).

Les résultats de ces analyses spécifiques sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i> Réduction de la dotation (Dotation complémentaire) en cas de :	UGT Amercable	UGT Brésil
- Réduction de 10% du chiffre d'affaires à cours des métaux constants	(35)	(28)
- Augmentation de 10% du chiffre d'affaires à cours des métaux constants	35	25

Cours du pétrole

- Un rebond du pétrole à 70 dollars le baril dès 2017 aurait réduit la dépréciation comptabilisée de 36 millions d'euros sur l'UGT « AmerCable ».

Note 7 Plus et moins-value de cession d'actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés	(1)	21
Plus (moins)-value nette sur cession de titres	(13)	2
Autres	-	0
Plus et moins-value de cession d'actifs	(14)	23

Le Groupe a comptabilisé une moins-value de cession de 13 millions d'euros suite à la cession au cours du quatrième trimestre 2015 de l'entité Nexans Indelqui S.A., basée en Argentine et précédemment détenue à 100%.

Sur l'exercice 2014, le produit de 21 millions d'euros correspondait principalement aux plus-values de cession d'immobilisations corporelles en France et au Canada.

Note 8 Autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1
Provisions	(4)	(2)
Pertes et gains de change (nets)	(8)	(7)
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux*	(10)	(13)
Autres	(5)	(5)
Autres charges financières	(26)	(26)

* Se reporter à la **Note 20.b.**

Note 9 Impôts sur les bénéfices

a. Analyse de la charge d'impôts sur les bénéfices

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Charge d'impôts exigible	(40)	(37)
Produit/(Charge) d'impôts différés	15	5
Impôts sur les bénéfices	(25)	(32)

En 2015, la Société Nexans S.A. est la société mère d'un groupe fiscal de 11 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord et en Corée du Sud).

Sur le périmètre français, dans le cadre du remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Economique Territoriale (CET) à compter de 2010, le Groupe a décidé de faire entrer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans le champ d'application d'IAS 12. A ce titre, la CVAE est donc classée sur la ligne « Impôts sur les bénéfices » du compte du résultat à compter de l'exercice 2010 et donne lieu à comptabilisation d'impôts différés lorsque nécessaire.

b. Taux d'impôt effectif

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

<i>Preuve d'impôt en millions d'euros</i>	2015	2014
Résultat avant impôts	(171)	(138)
-dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	1	1
Résultat avant impôts et quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(172)	(139)
Taux d'imposition normal applicable en France (%)*	34,43%	34,43%
(Charges) / Produits d'impôts théoriques	59	48
Incidence des :		
- Différence entre les taux d'impôt étrangers et français	13	5
- Changement de taux d'impôt de la période	5	1
- Effets liés à la non-reconnaissance d'impôts différés actifs	(70)	(58)
- Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(7)	(8)
- Autres différences permanentes**	(25)	(20)
(Charges) / Produits d'impôts effectivement constatés	(25)	(32)
Taux d'impôt effectif (%)	14,49%	23,41%

* Par simplification le Groupe a fait le choix de ne retenir que le taux d'imposition normal y compris cotisations additionnelles sans les majorations exceptionnelles et temporaires prévues dans la Loi de Finance Rectificative 2015.

** Principalement dû à l'effet de l'absence de déduction fiscale des dépréciations de goodwill, ainsi que des conséquences de la variation de la provision pour comportement anti-concurrence.

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

c. Impôts comptabilisés directement en autres éléments du résultat global

Au 31 décembre 2015, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2014	Gains / Pertes générés sur la période*	Recyclage en résultat sur la période*	Total Autres éléments du résultat global	31 décembre 2015
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-	-	-	0
Différences de conversion	(5)	0	-	0	(5)
Couverture des flux de trésorerie	21	11	(5)	6	27
Impôt sur les éléments recyclables	16	11	(5)	6	22
Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	41	18	N/A	18	59
Quote-part des entreprises associées	-	-	N/A	-	-
Impôt sur les éléments non recyclables	41	18	N/A	18	59

*Les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie et aux actifs financiers disponibles à la vente, les flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période sont présentés sur la variation des capitaux propres consolidés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres ».

Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent (voir **Note 1.c** et **Note 1.f.k**).

d. Impôts différés constatés dans l'état de la situation financière consolidée

Les impôts différés sont présentés par nature de différences temporelles dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	31 décembre 2014	Impact Résultat	Regroupement d'entreprises	Impact capitaux propres	Effets de change et autres	31 décembre 2015
Immobilisations	(79)	11	-	-	(5)	(73)
Autres actifs	(39)	(3)	-	-	1	(41)
Engagements auprès du personnel	82	0	-	7	0	89
Provisions pour risques et charges	34	4	-	-	(3)	35
Autres dettes	31	6	-	8	(0)	45
Reports déficitaires	505	60	-	-	0	565
Impôts différés actifs (bruts) et passifs	534	78	-	15	(7)	620
Impôts différés actifs non reconnus	(472)	(63)	-	9	14	(512)
Impôts différés nets	62	15	-	24	7	108
- dont impôts différés actifs reconnus	153					192
- dont impôts différés passifs	(91)					(84)
Impôts différés nets hors écarts actuariels	21					49

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent à 512 millions d'euros au 31 décembre 2015 (472 millions d'euros au 31 décembre 2014). Ils comprennent majoritairement les déficits fiscaux reportables mentionnés en **Note 9.e** ci-après.

e. Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables représentent une économie potentielle d'impôt au niveau du Groupe de 565 millions d'euros au 31 décembre 2015 (505 millions d'euros au 31 décembre 2014), qui se répartit principalement comme suit :

- ✓ Les filiales allemandes à hauteur de 163 millions d'euros (164 millions d'euros au 31 décembre 2014) dont 31 millions d'euros sont reconnus en impôts différés actifs au 31 décembre 2015 (23 millions d'euros au 31 décembre 2014).
- ✓ Les filiales françaises à hauteur de 202 millions d'euros dont 11 millions d'euros sont reconnus en impôts différés actifs sur l'exercice (161 millions d'euros au 31 décembre 2014 totalement non reconnus).

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés reconnu dans l'état de la situation financière consolidée est déterminé sur base des business plans réactualisés. (cf **Note 1.e.f**)

La ventilation des économies potentielles d'impôt par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>	2015	2014
Année N+1	5	3
Années N+2 à N+4	22	15
Années N+5 et suivantes	538	487
Total	565	505

f. Différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles, soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera (et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible), soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt significatif lors de son reversement.

Note 10 Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	2015	2014
Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	(194)	(168)
Charges sur obligations convertible OCEANE, nettes d'impôts	Relutif	Relutif
Résultat net part du Groupe ajusté (en millions d'euros)	(194)	(168)
Résultat des activités abandonnées part du Groupe	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation	42 529 353	42 044 684
Nombre moyen d'instruments dilutifs*	0 (Instruments relatifs)	0 (Instruments relatifs)
Nombre moyen d'actions dilué	42 529 353	42 044 684
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		
- résultat de base par action	(4,55)	(4,01)
- résultat dilué par action	(4,55)	(4,01)

* Les obligations convertibles OCEANE, les actions gratuites ou de performance et les options de souscription ne sont pas prises en compte dans le calcul car elles sont relatives. Pour le détail complet des instruments de capitaux propres voir détail dans le 'Rapport de Gestion' (paragraphes 7.7 et 8.1).

Note 11 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Marques	Relations Clients	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Autres	Total
Valeur brute	57	200	80	20	51	408
Amortissements et dépréciations cumulés	(5)	(139)	(70)	-	(13)	(227)
Valeur nette au 1er janvier 2015	52	61	10	20	38	181
Acquisitions et capitalisation	-	-	2	8	0	10
Cessions	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Dotations aux amortissements	-	(8)	(5)	-	(0)	(13)
Pertes de valeur*	(17)	(20)	-	-	-	(37)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion et autres	3	3	1	(2)	2	7
Valeur nette au 31 décembre 2015	38	36	8	26	40	148
Valeur brute	60	206	74	26	51	417
Amortissements et dépréciations cumulés	(22)	(170)	(66)	-	(11)	(269)

*Se référer à la **Note 6**

Note 12 Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et Constructions	Instal. techn. Matériel Outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
Valeur brute	907	2 335	89	243	3 574
Amortissements et dépréciations cumulés	(576)	(1 644)	-	(195)	(2 415)
Valeur nette au 1er janvier 2015	331	691	89	48	1 159
Acquisitions et capitalisation	10	41	106	5	162
Cessions	(2)	(2)	(0)	(0)	(4)
Dotations aux amortissements	(19)	(93)		(12)	(124)
Pertes de valeur*	(9)	(21)	-	(0)	(30)
Variation de périmètre	-	-	-	(0)	(0)
Ecart de conversion et autres	15	48	(71)	1	(7)
Valeur nette au 31 décembre 2015	326	664	124	42	1 156
Valeur brute	900	2 297	124	235	3 556
Amortissements et dépréciations cumulés	(574)	(1 633)	-	(193)	(2 400)

*Se référer à la **Note 6**

Note 13 Participations dans les entreprises associées - Informations financières résumées

a) Valeur d'équivalence

<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>	% de contrôle	2015	2014
Cabliance Maroc et Cabliance Belgique	50,00%	3	3
Qatar International Cable Company	30,33 %	13	5
Cobrecon / Colada Continua	33,33 % / 41,00 %	8	8
Recycables	36,50 %	4	4
Nexans Kabelmetal Ghana Limited	51%	2	1
Total		30	21

b) Éléments financiers caractéristiques des entreprises associées

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, les états de la situation financière et comptes de résultat complets IFRS n'étant pas disponibles à la date de publication des états financiers consolidés du Groupe.

Etat résumé de la situation financière

	2015	2014
<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>		
Immobilisations corporelles et incorporelles	74	70
Actifs circulants	109	94
Total capitaux employés	183	164
Capitaux propres	74	59
Dettes financières nettes	24	20
Autres dettes	85	85
Total financement	183	164

Compte de résultat résumé

	2015	2014
<i>(en millions d'euros)</i>		
Chiffre d'affaires à cours des métaux courants	237	212
Résultat opérationnel	10	5
Résultat net	1	(1)

Note 14 Autres actifs non courants

<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros, nettes des dépréciations)</i>	2015	2014
Prêts et créances à long terme	22	42
Titres disponibles à la vente*	13	14
Actifs de pension	4	3
Dérivés	9	0
Autres	11	14
Total	59	73

* Les titres disponibles à la vente sont valorisés au coût historique.

L'échéancier des actifs non courants (hors titres disponibles à la vente constitués d'actions détenues sur des entités non consolidées et hors actifs de pension) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2015 :

<i>(Au 31 décembre 2015, en millions d'euros)</i>	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances à long terme	22	20	2
Dérivés	9	9	-
Autres	11	2	9
Total	42	31	11

Les mouvements sur les dépréciations sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Prêts et créances long terme	Titres disponibles à la vente	Autres
31 décembre 2014	9	18	8
Dotations	5	1	-
Cessions/Reprises	(2)	(11)	-
Autres	(1)	0	(1)
31 décembre 2015	11	8	7

Note 15 Stocks et en-cours

<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>	2015	2014
Matières premières et marchandises	287	387
En-cours de production industrielle	246	271
Produits finis	411	495
Valeur brute	944	1 153
Dépréciation	(63)	(57)
Valeur nette	881	1 096

Note 16 Contrats de construction

Les contrats de construction sont évalués et présentés conformément à la **Note 1.e.a** de l'annexe aux comptes consolidés. Ces contrats sont essentiellement rattachés à l'activité « câbles haute tension » du segment opérationnel « Transmission, distribution et opérateurs » (voir **Note 3**).

Les positions présentées dans l'état de la situation financière consolidée au titre des contrats de construction correspondent, pour chaque contrat pris individuellement, au montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées, incluant le cas échéant les pertes à terminaison), diminué des facturations intermédiaires. Les soldes positifs sont présentés à l'actif dans les « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et les soldes négatifs au passif dans les « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (inclus dans la rubrique « Dettes sur contrats de construction » de l'état de la situation financière consolidée).

Les éléments détaillés ci-dessous concernent les contrats en cours de réalisation à la clôture de chacun des exercices :

<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>	2015	2014
Actifs sur contrats de construction	172	213
<i>dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »</i>	172	213
Dettes sur contrats de construction	185	159
<i>dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »</i>	62	62
<i>dont solde des avances reçues sur les contrats de construction</i>	123	97
Total contrats de construction Actif (Passif), net	(13)	54

Les avances reçues des clients sur contrats de construction correspondent à des travaux non encore exécutés à la date d'arrêt.

Le solde actif net des contrats de construction aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014, hors avances reçues, peut être décomposé de la manière suivante (historique cumulé des flux relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture de l'exercice) :

<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>	2015	2014
Cumul des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées y compris le cas échéant pertes à terminaison)	2 612	2 940
Facturations intermédiaires	2 502	2 789
Solde net hors avances reçues	110	151
<i>dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »</i>	172	213
<i>dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »</i>	(62)	(62)

Le chiffre d'affaires courant reconnu au titre des contrats de construction au 31 décembre 2015 s'élève à 704 millions d'euros. Ce dernier s'élevait à 736 millions au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, comme au 31 décembre 2014, il n'y a pas de passif éventuel significatif qui pourrait impacter négativement la marge attendue sur ces contrats de constructions.

Les montants de retenue sur les demandes de paiement émises s'élèvent à 56 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 55 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Note 17 Clients et comptes rattachés

<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>	2015	2014
Valeur brute	963	1 050
Dépréciation	(39)	(41)
Valeur nette	924	1 009

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, des créances clients Euro ont été cédées à un établissement bancaire par Nexans France SAS à hauteur de respectivement 39 millions d'euros et 53 millions d'euros dans le cadre d'un programme de rachat de créances mis en place par le Groupe en 2010 (programme dit 'On Balance Sheet'). Les cessions réalisées dans le cadre de ce programme ne respectent pas les conditions des normes IAS 27 et IAS 39 pour être décomptabilisées.

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés peut être analysée comme suit (se référer à la **Note 25.d** pour une description de la politique de gestion du risque de crédit client) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	Autres (écarts de conversion, IFRS 5)	Clôture
2015	41	12	(11)	(2)	(1)	39
2014	38	10	(7)	(3)	3	41

Les créances échues depuis plus de 30 jours à la date de clôture et non dépréciées sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Echues de 30 à 90 jours	Echues au-delà de 90 jours
31 décembre 2015	37	37
31 décembre 2014	33	32

A fin décembre 2015 et fin décembre 2014, les créances échues et non dépréciées résiduelles portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou opérateurs de télécommunications majeurs, publics ou privés, ainsi que des distributeurs significatifs. Elles sont généralement localisées dans des zones où les délais de paiement contractuels sont couramment dépassés et présentent un taux de défaillance négligeable sur les dernières années.

Note 18 Autres actifs courants

<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>	2015	2014
Créances d'impôts sur les sociétés	34	39
Autres créances d'impôts et taxes	41	53
Dépôts versés	13	11
Charges constatées d'avance	20	21
Autres créances nettes	46	43
Valeur nette	154	167

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 25.d**) sont présentés sur la ligne « Dépôts versés » pour un montant de 5 millions d'euros au 31 décembre 2015 (5 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Note 19 Capitaux propres

a. Composition du capital social

Le capital social de Nexans S.A. est composé au 31 décembre 2015 de 42 597 718 actions entièrement libérées (42 051 437 actions au 31 décembre 2014), de 1 euro de valeur nominale. Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

b. Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2015. Si jamais l'Assemblée Générale décidait de distribuer un dividende, le montant global du dividende pourrait varier en fonction du nombre d'actions.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société Nexans S.A. détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. A l'inverse, le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1^{er} janvier 2016 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie de levées d'options de souscription d'actions¹. Les OCEANE qui seraient converties entre la date de clôture de l'exercice et la date de distribution ne donneraient pas droit à dividende l'année de la conversion.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 a confirmé le 5 mai 2015 la non distribution de dividende.

c. Actions propres

Nexans S.A. ne détenait aucune action propre aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014.

d. Options de souscription

Au 31 décembre 2015, il existe 960 742 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action, soit 2,3 % du capital (1 001 906 options au 31 décembre 2014 donnant droit à 2,4 % du capital).

Les options en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2015:

¹ Sous réserve, en outre, des éventuelles options levées entre le 12 mai 2016 (date anticipée pour l'Assemblée Générale annuelle 2016) et la date de mise en paiement du dividende, lesquelles options donneront également droit au dividende éventuellement décidé par l'Assemblée Générale annuelle 2016.

Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options attribuées après augmentation de capital*	Nombre d'options en circulation en fin de période	Prix d'exercice (en euros)	Prix d'exercice après augmentation de capital* (en euros)	Période d'exercice des options
23 novembre 2006	343 000	398 317	0	76,09	65,28	23 novembre 2007** – 22 novembre 2014
15 février 2007	29 000	32 147	0	100,94	86,60	15 février 2009*** – 14 février 2015
22 février 2008	306 650	354 841	319 966	71,23	61,11	22 février 2009** – 21 février 2016
25 novembre 2008	312 450	358 633	297 378	43,46	37,29	25 novembre 2009** – 24 novembre 2016
9 mars 2010	335 490	389 026	343 398	53,97	46,30	9 mars 2011** – 8 mars 2018
Total	1 326 590	1 532 964	960 742			

* Se référer à la *Note 19.i*.

**Acquis à raison de 25% par période de 12 mois à compter la date d'attribution.

***Acquis à raison de 50% au bout de 24 mois à compter de la date d'attribution puis 25 % chaque période de 12 mois suivante.

A la suite de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013, le nombre et le prix unitaire des options de souscription ont été revus sans augmentation de la juste valeur de celles-ci.

Évolution du nombre d'options en circulation

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation au début de la période	1 001 906	49,05
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options annulées au cours de la période	(23 680)	46,05
Options exercées au cours de la période	-	-
Options échues au cours de la période	(17 484)	86,60
Options en circulation à la fin de la période	960 742	48,44
dont options exerçables à la fin de la période	960 742	48,44

Valorisation des options

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des options ayant une incidence sur le résultat des exercices 2014 et 2015 sont les suivantes :

Date d'attribution	23 nov. 2006	15 fév. 2007	22 fév. 2008	25 nov. 2008	9 mars 2010
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	76,09	100,94	71,71	40,59	56,79
Durée de vie moyenne estimée des options	5,75 ans	4,75 ans	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans	4,5 à 6 ans
Volatilité (en %)	30,00%	30,00%	33,00%	38,00%	42,00%
Taux d'intérêt sans risque (en %)*	3,70%	4,00%	3,34% -3,46%	2,72%-2,87%	2,04%-2,54%
Taux de dividendes (en %)	1,50%	1,50%	3,13%	4,68%	2,64%
Juste valeur de l'option (en euros) **	22,79	28,22	19,24 – 17,44	9,38 – 8,47	19,71 – 17,85

* La méthode d'évaluation a été affinée à compter du plan du 22 février 2008 : la valeur moyenne par plan a été remplacée par une valorisation spécifique pour chacune des tranches, fonction de la durée de vie estimée des options correspondantes. L'impact de ce changement d'estimation n'a pas été significatif au regard des comptes consolidés du Groupe.

** A partir du plan du 25 novembre 2008, la valorisation tient compte de critères de performance pour les options attribuées aux membres du Management Council du Groupe.

Les conditions d'obtention des options de souscriptions sont détaillées dans le rapport de gestion en partie 7.7.

La juste valeur des options est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. Aucune option n'étant en cours d'acquisition au cours de l'exercice 2015, aucune charge n'a été reconnue dans le compte de résultat (contre un produit net de 0,4 million d'euros en 2014)

e. Actions gratuites et de performance

Le Groupe a procédé aux émissions d'actions gratuites et de performance suivantes :

- ✓ 320 960 actions gratuites et actions de performance ont été émises en 2015 ;
- ✓ 311 940 actions gratuites et actions de performance ont été émises en 2014.

Au 31 décembre 2015, il existe 959 096 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action soit 2,3% du capital (763 982 actions au 31 décembre 2014 donnant droit à 1,8% du capital).

Les actions gratuites et de performance en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2015 :

Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions attribuées après augmentation de capital*	Nombre d'actions en circulation en fin de période	Fin de période d'acquisition des droits
21 novembre 2011	113 180	131 237	0	21 novembre 2015 pour les résidents étrangers et 21 novembre 2014 pour les résidents français, assortie pour ces derniers d'une période d'incessibilité de deux ans
20 novembre 2012	121 370	141 478	32 450	20 novembre 2015 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 19 novembre 2016 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
24 juillet 2013	275 000	319 007	303 846	24 juillet 2016 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 24 juillet 2017 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
24 juillet 2014	311 940	N/A	301 840	24 juillet 2017 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 24 juillet 2018 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
28 juillet 2015	320 960	N/A	320 960	28 juillet 2018 (fin de la période d'acquisition pour résidents français), assortie d'une période d'incessibilité de deux ans et 28 juillet 2019 (fin de la période d'acquisition pour bénéficiaires étrangers)
Total	1 142 450		959 096	

* Se référer à la *Note 19.i*.

A la suite de l'augmentation de capital du 8 novembre 2013, le nombre d'actions gratuites et de performance a été revu sans augmentation de la juste valeur de celles-ci.

Évolution du nombre d'actions gratuites et de performance en circulation

	Nombre d'actions
Actions en circulation au début de la période	763 982
Actions attribuées au cours de la période	320 960
Actions annulées au cours de la période	(79 427)
Actions acquises au cours de la période	(46 419)
Actions en circulation à la fin de la période	959 096

Valorisation des actions gratuites et de performance

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des actions ayant une incidence sur le résultat des exercices 2014 et 2015 sont les suivantes :

Date d'attribution	21 nov. 2011	20 nov. 2012	24 juil. 2013	24 juil. 2014	28 juil. 2015
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	37,79	33,81	40,21	34,85	36,19
Durée d'acquisition des actions	3 à 4 ans	3 à 4 ans	3 à 4 ans	3 à 4 ans	3 à 4 ans
Volatilité (en %)*	48%	43%	41%	42%	35%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	1,50%	0,25%	0,35%	0,25%	0,00%
Taux de dividendes (en %)	2,0%	2,8%	2,8%	2,3%	2,0%
Juste valeur de l'action (en euros)	24,86 – 36,11	19,82 – 30,23	12,94 – 35,95	11,61 – 31,79	12,04 – 33,41

* Uniquement pour les actions à condition de performance boursière

Se référer également au paragraphe 7.7 du rapport de gestion.

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, sur l'exercice 2015, une charge de 4,7 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (hors taxes sociales d'un montant de 1 million d'euros au titre du plan attribué en 2015). Sur l'exercice 2014, une charge de 3 millions d'euros avait été constatée dans le compte de résultat (hors taxes sociales d'un montant de 1,1 million d'euros au titre du plan attribué en 2014).

f. Options de vente accordées à des Intérêts ne donnant pas le contrôle

L'engagement de Nexans d'acquiescer les parts des actionnaires minoritaires du groupe Liban Cables est considéré comme une dette financière en application de la norme IAS 32. Ces options de vente ont été constatées au 31 décembre 2005, en dettes financières, à hauteur de 4 millions d'euros en contrepartie du poste « Intérêts ne donnant pas le contrôle » pour 1 million d'euros, le solde, soit 3 millions d'euros, étant comptabilisé en goodwill. A noter que l'engagement au titre de ces options de vente a été porté de 7% à 10 % du capital de Liban Cables au cours de l'exercice 2010 conduisant à augmenter la dette financière de 2 millions d'euros en contrepartie des Intérêts ne donnant pas le contrôle. Au 31 décembre 2013, l'une des options de vente est arrivée à échéance.

Au 31 décembre 2015, la dette financière représente 2 millions d'euros, de maturité 2016 et porte sur 3,85% des actions.

Les dividendes versés portant sur des actions couvertes par ces options de vente accordées aux Intérêts ne donnant pas le contrôle sont analysés comme des compléments de prix et viennent augmenter le montant du goodwill.

g. Composante capitaux propres des OCEANE

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation des emprunts obligataires convertibles (OCEANE) émis en juin 2009 et février 2012 correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres au poste « Résultat et réserves consolidées » pour un montant avant impôts de respectivement 36,9 millions d'euros et 41,2 millions d'euros.

h. Plan d'actionnariat salarié

Nexans a lancé sur 2014 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 21 janvier 2015 et a conduit à émettre 499 862 actions nouvelles pour un montant global de 10,2 millions d'euros. La charge relative à ce plan a été comptabilisée en 2014 pour un montant de 0,7 million d'euros et prend en compte un coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

Cette augmentation de capital a été enregistrée, pour son montant net des frais d'émission, en « capital » pour un montant de 0,5 million d'euros et au poste « Primes » des capitaux propres du Groupe pour un montant de 8,8 millions d'euros.

i. Augmentation de capital

Le 8 novembre 2013, le Groupe a réalisé une augmentation de capital de 283,8 millions d'euros, avec des frais bancaires d'un montant de 4,5 millions d'euros, enregistrés au poste « Primes » des capitaux propres du Groupe.

Note 20 Retraites, indemnités de départ à la retraite et autres avantages à long terme consentis aux salariés

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite et assimilés :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur. Pour des raisons historiques, certains salariés bénéficient également d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants depuis 2005. Les membres français du *Management Council* du Groupe sont par ailleurs couverts par un système de retraite chapeau à prestations définies.
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite à prestations définies de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans à prestations définies non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être comptabilisés en capitaux propres dans les autres éléments du résultat global.

a. Principales hypothèses

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux se décomposent par zone géographique et pour les principaux pays contributeurs (les pays mentionnés ci-dessous représentent près de 94% des engagements de retraite du Groupe au 31 décembre 2015) de la manière suivante (taux moyens pondérés) :

	Taux d'actualisation 2015	Taux de progression des salaires 2015	Taux d'actualisation 2014	Taux de progression des salaires 2014
France	2,00%	2,50%	2,00%	2,00%
Allemagne	2,00%	3,00%	2,00%	3,00%
Norvège	2,60%	2,50%	3,50%	3,50%
Suisse	1,00%	1,50%	1,25%	1,50%
Canada	3,95%	3,50%	3,85%	3,50%
Etats-Unis	4,50%	3,50%	4,25%	3,50%
Australie	3,50%	2,00%	3,00%	3,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

- Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Lorsqu'il n'existe pas suffisamment d'obligations d'entreprises de première catégorie représentatives de la durée des plans de retraite considérés, le taux d'actualisation est défini à partir d'obligations de maturité plus courte et d'une extrapolation de la courbe des taux. Cette approche

a notamment été utilisée pour la Zone Euro, le Canada, les Etats-Unis, la Suisse ainsi que pour la Corée du Sud et l'Australie.

A la suite d'une décision du Norwegian Accounting Standards Board autorisant l'utilisation des obligations d'entreprises privées, le Groupe utilise cette référence depuis l'exercice 2012.

- b) A défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides, y compris sur des maturités courtes, au taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la durée des régimes évalués.

b. Evolution des principaux agrégats

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Coût de retraite pris en charge sur l'exercice		
Coûts des services rendus	(20)	(19)
Charge d'intérêts nette	(10)	(13)
(Pertes) et gains actuariels (médailles du travail)	2	(0)
Coûts des services passés	4	(2)
Effet des réductions et liquidations de régimes	-	0
Impact du plafonnement des actifs	-	-
Coût net sur la période	(24)	(34)
- dont coût opérationnel	(14)	(21)
- dont coût financier	(10)	(13)

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Evaluation des engagements		
Valeur actuelle des engagements au 1^{er} janvier	884	812
Coûts des services rendus	20	19
Charge d'intérêts	21	25
Cotisations versées par les salariés	3	3
Modifications de régimes	(4)	2
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Réductions et liquidations de régimes	(12)	(5)
Prestations payées	(50)	(52)
Pertes et (gains) actuariels	22	63
Autres (variations de change)	27	17
Valeur actuelle des engagements au 31 décembre	911	884

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Couverture des engagements		
Valeur de marché des fonds investis au 1^{er} janvier	452	419
Produit d'intérêts	11	12
(Pertes) et gains actuariels	(7)	16
Contributions de l'employeur	16	18
Contributions des salariés	3	3
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Liquidations de régimes	(12)	(5)
Prestations payées	(27)	(26)
Autres (variations de change)	26	15
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	462	452

<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>	2015	2014
Couverture financière		
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(576)	(538)
Valeur de marché des fonds investis	462	452
Couverture financière des engagements financés	(114)	(86)
Valeur actuelle des engagements non financés	(335)	(346)
Engagement net de couverture	(449)	(432)
Surplus non reconnus (dus à la limitation d'actifs)	-	-
(Provision) / Actif net	(449)	(432)
Dont actif de Pension	4	3

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Evolution de la provision nette		
Provision / (Actif net) au 1^{er} janvier	432	393
Charge / (produit) reconnu en résultat	24	34
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	31	47
Utilisation	(39)	(43)
Autres impacts (change, acquisitions/cessions...)	1	1
Provision / (Actif net) au 31 décembre	449	432
Dont actif de Pension	4	3

c. Faits significatifs de la période

Sur l'exercice 2015, les pertes actuarielles sont principalement dues à la baisse des taux d'actualisation et au rendement des fonds investis à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts. Par ailleurs, le coût de retraite pris en charge sur l'exercice inclut un produit non récurrent de 4 millions d'euros comptabilisé au titre de la réduction des engagements de retraite constatée à la suite des plans de restructuration sur les activités du groupe en France.

Sur l'exercice 2014, les pertes actuarielles étaient principalement dues à la baisse des taux d'actualisation.

Par ailleurs, les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 22 millions d'euros pour 2016.

Enfin, les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations qui constituent des charges de la période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2015 s'élève à 87 millions d'euros (86 millions au titre de 2014).

d. Analyse des écarts actuariels sur les engagements

Les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

	2015		2014	
	en millions d'euros	en % de la DBO	en millions d'euros	en % de la DBO
Taux d'actualisation	17	2%	73	8%
Hausse des salaires	(0)	0%	1	0%
Mortalité	3	0%	4	0%
Rotation des effectifs	-	0%	0	0%
Autres changements d'hypothèses	2	0%	(1)	0%
(Gains) / Pertes sur modifications d'hypothèses	22	2%	77	9%
(Gains) / Pertes sur modifications de plan	-	0%	0	0%
(Gains) / Pertes sur effets d'expérience	0	0%	(18)	(2)%
Autres	0	0%	4	0%
Total (gains) / pertes générés sur l'exercice	22	2%	63	7%

e. Répartition par nature des actifs de couverture

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

	2015		2014	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
Actions*	149	32%	151	33%
Obligations et assimilées*	174	38%	158	35%
Immobilier	83	18%	67	15%
Liquidités	12	3%	17	4%
Autres	44	9%	59	13%
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	462	100%	452	100%

* Les « Actions » et les « Obligations et assimilées » sont des actifs cotés.

f. Analyses de sensibilité

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est sensible au taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

	2015	
	en millions d'euros	en % de la DBO
Europe	748	6,31%
Amérique du nord	174	6,66%
Asie	29	4,28%
Autres pays	17	5,38%
Total	968	6,29%

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est également sensible au taux d'inflation. Fonction du type de régime, ce paramètre peut avoir des incidences sur la progression du niveau des salaires d'une part ainsi que sur le niveau des rentes d'autre part. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une hausse de 50 points de base du taux d'inflation sur la valeur présente de l'engagement (en considérant une stabilité du taux d'actualisation) :

	2015	
	en millions d'euros	en % de la DBO
Europe	719	2,18%
Amérique du nord	164	0,00%
Asie	27	0,00%
Autres pays	16	0,01%
Total	926	1,69%

g. Caractéristiques des principaux régimes à prestations définies et leurs risques

Les deux plans décrits ci-dessous représentent 61% de la valeur actuelle totale des engagements du Groupe au 31 décembre 2015.

Suisse :

Le régime de retraite de Nexans Suisse SA est un plan basé sur des cotisations avec, à la retraite, la garantie d'un taux de rendement minimal et d'un taux fixe de conversion. Il offre des prestations répondant à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle obligatoire (loi « LPP / BVG »).

Le plan doit être entièrement financé selon la loi « LPP / BVG ». En cas de sous financement, des mesures de rétablissement doivent être prises, telles qu'un financement supplémentaire soit de l'employeur seul, soit de l'employeur et des employés, et/ou la réduction des prestations.

Le fonds de retraite est établi comme une entité juridique distincte. Cette fondation est responsable de la gestion du régime, et est composée d'un nombre égal de représentants de l'employeur et des employés. L'allocation stratégique des actifs doit respecter la directive de placement mise en place par la fondation, qui a pour objectif de limiter le risque de rendement.

Par ailleurs, la société Nexans Suisse SA est exposée à un risque viager concernant l'engagement. En effet, deux-tiers des engagements sont relatifs à des retraités.

La durée moyenne pondérée du plan est de l'ordre de 12,8 ans.

Allemagne :

Le régime le plus significatif de Nexans Deutschland GmbH est un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants depuis le 1^{er} janvier 2005. Pour les autres salariés, la prestation de retraite sera accordée sur la base des droits acquis au moment de la fermeture du régime. Ce plan n'est pas financé.

Les membres sont aussi couverts contre le risque d'invalidité. En général, la prestation d'invalidité sera versée en complément du montant des prestations de retraite futures. En sus, le régime prévoit des pensions de réversion.

La durée moyenne pondérée du plan est de l'ordre de 11,3 ans.

Note 21 Provisions

a) Analyse par nature

<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>	2015	2014
Risques sur affaires	38	38
Provisions pour restructuration	128	130
Autres provisions	71	106
Total	237	274
Dont courant	151	162
Dont non-courant	86	112

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour restructuration	Autres provisions
Au 31 décembre 2013	426	36	151	239
Dotations	134	11	36	87
Reprises (provisions utilisées)	(138)	(6)	(48)	(84)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(145)	(5)	(10)	(130)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Ecart de conversion et autres	(3)	2	1	(6)
Au 31 décembre 2014	274	38	130	106
Dotations	120	19	83	17
Reprises (provisions utilisées)	(82)	(10)	(68)	(4)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(73)	(7)	(19)	(47)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Ecart de conversion et autres	(2)	(2)	2	(1)
Au 31 décembre 2015	237	38	128	71

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, des pertes sur contrats déficitaires et des pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 29**). Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours, comptabilisées le cas échéant, conformément à la **Note 1.e.a**, en tant que coûts des contrats correspondants.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel qui représentaient 80 millions d'euros au 31 décembre 2014, et représentent au 31 décembre 2015 un montant de 38 millions d'euros (se référer à la **Note 29**). Comme indiqué dans la **Note 29**, l'amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Commission européenne a été payée par Nexans France le 4 juillet 2014.

Les reprises de provisions non utilisées étaient dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

b) Analyse des coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à 100 millions d'euros en 2015 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs*	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	79	23	4	106
Reprises de provisions devenues sans objet	(19)	(2)	(0)	(21)
Autres coûts de la période	8	0	7	15
Total Coûts de restructuration	68	21	11	100

* Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

En 2015, les sociétés du Groupe ont continué à mettre en œuvre les plans d'économie décidés auparavant et à mettre en étude de nouveaux pour répondre aux évolutions du marché mondial du câble.

La charge de 100 millions d'euros comptabilisée en 2015 correspond principalement au plan de réorganisation des activités du Groupe en Europe annoncé le 12 juin 2015 (se référer également à la **Note 2**), ainsi qu'aux plans en Asie-Pacifique, en Norvège et aux Etats-Unis.

Les « Autres coûts monétaires » comprennent principalement les frais de dépollution, démantèlement et/ou maintenance de site ainsi que les coûts encourus dans le cadre de la réallocation d'actifs au sein du Groupe.

Les dépenses qui ne peuvent par nature donner lieu à provision sont présentées sur la ligne « Autres coûts de la période » et couvrent à titre d'exemples, les coûts salariaux du personnel ayant continué à travailler durant leur préavis, les coûts de redéploiement de l'outil industriel ou de reconversion du personnel au sein du Groupe ainsi que les coûts de maintenance de sites au-delà de la période de démantèlement ou de cession initialement anticipée. Les produits générés par des cessions d'actifs liés aux plans de restructuration viennent en minoration des « Autres coûts monétaires » lors de leur cession effective.

En 2015, comme au cours des années précédentes, les plans s'accompagnent, dans la mesure du possible, de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et de mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

En 2014, les coûts de restructuration s'étaient élevés à 51 millions d'euros et couvraient les principales natures de charges suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs*	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de l'exercice	33	12	3	48
Reprises de provisions devenues sans objet	(8)	(2)	(2)	(12)
Autres coûts de la période	9	-	6	15
Total Coûts de restructuration	34	10	7	51

* Présentées en moins des actifs correspondants sur l'état de la situation financière consolidée.

En 2014, la charge de restructuration de 51 millions d'euros correspondait principalement aux plans de réduction d'effectifs en Belgique, en France, en Allemagne, en Asie-Pacifique, ainsi qu'en Amérique du Sud (Brésil, Chili, Pérou).

Note 22 Dette financière nette

Au 31 décembre 2015, comme au 31 décembre 2014, la dette long terme du Groupe est notée BB- par Standard & Poor's avec une perspective stable.

a. Analyse par nature

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2015	2014	Note
Emprunts obligataires*	598	596	22.b
Emprunts obligataires convertibles*	255	452	22.b
Autres emprunts non courants*	6	9	
Emprunts court terme et intérêts courants non échus **	340	190	
Concours bancaires	14	23	
Dette financière brute	1 213	1 270	
Actifs financiers court terme	-	-	
Trésorerie	(447)	(546)	
Equivalents de trésorerie	(565)	(264)	
Dette financière nette / (trésorerie)	201	460	

* Hors intérêts non échus court terme

** L'OCEANE 2016 a été reclassée en dette financière CT sur 2015

Les « Emprunts court terme » comprennent depuis le deuxième trimestre 2010 un programme de cession de créances commerciales (programme dit 'On Balance Sheet') en euros mis en place par Nexans France dont l'encours maximum est contractuellement fixé à 110 millions d'euros (voir **Note 17**).

b. Emprunts obligataires

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal	Valeur d'exercice unitaire *** (en euros)
OCEANE 2016	221	213	1 ^{er} janvier 2016	4,00%	53,15
OCEANE 2019	262	275	1 ^{er} janvier 2019	2,50%	72,74
Total Emprunts obligataires convertibles*	483	488			
Emission obligataire 2017	363	350	2 mai 2017	5,75%	N/A
Emission obligataire 2018	257	250	19 mars 2018	4,25%	N/A
Total Emprunts obligataires*	620	600			

*dont intérêts courus court terme pour 15 millions d'euros

**dont intérêts courus court terme pour 22 millions d'euros

***Valeur de remboursement au pair. Le ratio de conversion est de 1,1250 actions pour les OCEANE 2016 et 2019.

Le Groupe a dans ses livres deux emprunts obligataires convertibles à échéance respectivement du 1er janvier 2016 et du 1er janvier 2019. Les OCEANE 2016 et les OCEANE 2019 prévoient un droit de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires respectivement au 1er janvier 2015 (1er jour ouvré suivant) et au 1er juin

2018 (1er jour ouvré suivant). Ce droit n'a été que très marginalement utilisé par les obligataires sur l'OCEANE 2016 : seules 388 obligations sur un total de 4 000 000 d'obligations émises ont fait l'objet d'un exercice de ce droit de remboursement anticipé au 1^{er} janvier 2015. Conformément à la norme IAS 39 (§ AG8), le report de l'échéance a conduit à réviser le coût amorti de la dette OCEANE 2016, sur la base des cash flows tenant compte de la nouvelle maturité. En conséquence le Groupe a reconnu un produit de 8,8 millions d'euros en « coût de l'endettement financier » au 31 décembre 2014. Pendant la période de conversion aucun échange en action n'a été constaté sur 2015, ainsi les 3 999 612 obligations restant en circulation à l'échéance, seront remboursées le 4 janvier 2016 pour un montant de 221 millions d'euros, coupons courus inclus.

En raison de l'évolution de sa maturité, l'OCEANE 2016 a été classée en dette financière court terme au 31 décembre 2015.

En application de la norme IAS 32, la quote-part de ces emprunts obligataires convertibles (OCEANE) correspondant à la valeur de l'option, a été portée au poste capitaux propres pour un montant avant impôts à date d'émission de respectivement 36,9 millions d'euros (OCEANE 2016) et 41,2 millions d'euros (OCEANE 2019).

Etat de la situation financière consolidée	2015	2014
<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>		
Part capitaux propres (réserves), avant impôts	78	78
Emprunts obligataires convertibles (partie dette)	395	395
Intérêts courus sur emprunts	88	72
Dette financière	483	467

Compte de résultat	2015	2014
<i>(en millions d'euros)</i>		
Intérêts financiers contractuels	(15)	(15)
Intérêts financiers supplémentaires calculés au taux hors option	(16)	(7)
Charge financière totale	(31)	(22)

c. Analyse par devise et taux d'intérêt de la dette financière brute

Dette financière non courante (hors intérêts courus non échus court terme)

<i>(Au 31 décembre)</i>	TIE* moyen pondéré (%)		En millions d'euros	
	2015	2014	2015	2014
OCEANE 2019	5,73	5,73	255	248
OCEANE 2016**	N/A	8,48	N/A	204
Obligation 2017	5,95	5,95	349	348
Obligation 2018	4,53	4,53	249	248
Autres	1,05	1,12	6	9
Total	5,44	6,01	859	1 057

* Taux d'intérêt effectif

** l'OCEANE 2016 a été reclassée en dette financière CT sur 2015

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à plus de 99 % à taux fixe.

Les dettes financières non courantes en autres devises que l'euro sont essentiellement composées d'emprunts accordés à Liban Cable, qui bénéficient d'un taux bonifié.

Dettes financières courantes

(Au 31 décembre)	TIE* moyen pondéré (%)		En millions d'euros	
	2015	2014	2015	2014
OCEANE 2016	8,48	N/A	213	N/A
Euro hors OCEANE	2,96	2,23	29	41
Dollar américain	2,21	3,48	18	20
Autres	4,93	6,31	57	114
Total dettes courantes hors intérêts courus	6,98	5,04	317	175
Intérêts courus (y compris intérêts courus court terme sur dettes non courantes)	N/A	N/A	37	38
Total dettes courantes	6,98	5,04	354	213

* Taux d'intérêt effectif.

A fin décembre 2015, l'endettement en dollars américain provient principalement de filiales situées au Liban et au Pérou.

Les dettes financières libellées dans des devises autres que l'euro et le dollar américain correspondent à des emprunts souscrits localement par certaines filiales du Groupe en Asie (Chine), dans la zone Moyen-Orient / Afrique du Nord (Maroc) ainsi qu'en Amérique du Sud (Brésil principalement). Ces financements sont dans certains cas rendus nécessaires pour les pays n'ayant pas accès à un financement centralisé. Ils peuvent néanmoins également permettre de bénéficier de taux d'emprunt particulièrement attractifs ou d'éviter un risque de change potentiellement important selon les zones géographiques considérées.

L'endettement à court terme du Groupe, hors OCEANE 2016, est majoritairement à taux variable.

d. Analyse par échéances (y compris intérêts à payer)

Nexans Services, filiale à 100 % de Nexans, assure la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. La Société Nexans, en tant que holding de tête, continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

Nexans Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles des holdings de tête du Groupe et la structure de financement du Groupe dans son ensemble (voir **Note 25.a**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme et de la structure à long terme de l'endettement du Groupe, l'échéancier des dettes est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

Echéancier au 31 décembre 2015

	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		TOTAL	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunt obligataire 2017	-	20	350	20	-	-	350	40
Emprunt obligataire 2018	-	11	250	21	-	-	250	32
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2016	213	8	-	-	-	-	213	8
Emprunt obligataire convertible OCEANE 2019	-	7	275	21	-	-	275	28
Autres emprunts non courants	-	0	5	0	1	-	6	0
Emprunts court terme et concours bancaires	104	2	-	-	-	-	104	2
Total	317	48	880	62	1	-	1 198	110

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- OCEANE 2016 : seules 388 obligations, sur un total 4 000 000 d'obligations émises ont fait l'objet d'un exercice du droit de remboursement anticipé au 1^{er} janvier 2015. Pour les obligations restantes, la date d'échéance est au 1^{er} janvier 2016.
- L'OCEANE 2019 est considérée remboursée au 2 janvier 2019.
- Les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle du Groupe.
- La contre-valeur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture au 31 décembre 2015.
- Par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2015.
- La charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base du taux d'intérêt moyen pondéré constaté au 31 décembre 2015 (voir ci-dessus **Note 22.c**) pour les emprunts à taux variable.

Note 23 Dettes fournisseurs et Autres passifs courants

<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>	2015	2014
Dettes fournisseurs	1 163	1 162
Dettes sociales	221	219
Dettes d'impôts courants sur les sociétés	36	31
Autres dettes fiscales	19	27
Produits constatés d'avance	3	3
Autres dettes	53	38
Autres passifs courants	332	318

Au 31 décembre 2015, les dettes fournisseurs du Groupe incluent environ 224 millions d'euros (202 millions d'euros au 31 décembre 2014) liés à des achats de cuivre pour lesquels les délais de paiement peuvent être, dans certains cas, supérieurs à ceux que l'on observe habituellement pour ce type d'approvisionnement.

Les dettes envers les fournisseurs d'immobilisations s'élèvent à 12 millions d'euros au 31 décembre 2015 (14 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Note 24 Instruments dérivés

<i>Notionnels et valeur de marché</i> (en millions d'euros)	<i>31 décembre 2015</i>						<i>31 décembre 2014</i>			
	<i>Notionnels</i>					<i>Valeur de marché</i>		<i>Notionnels</i>	<i>Valeur de marché</i>	
	<i>USD</i>	<i>NOK</i>	<i>EUR</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>		<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
<i>Dérivés de change - Couverture de flux de trésorerie*</i>						42	47		28	23
Vente à terme	458	424	418	381	1 681			1 480		
Achat à terme	350	690	356	274	1 670			1 475		
<i>Dérivés de change - Trading*</i>						16	21		14	45
Vente à terme	409	183	616	338	1 546			1 542		
Achat à terme	645	64	491	345	1 545			1 521		
<i>Dérivés de métaux - Couverture de flux de trésorerie*</i>						1	64		1	15
Vente à terme	23	0	17	4	44			40		
Achat à terme	317	0	125	12	454			264		
<i>Dérivés de métaux - Trading*</i>						1	3		0	3
Vente à terme	23	0	1	5	29			56		
Achat à terme	40	0	14	19	73			102		
<i>Instruments dérivés</i>						60	135		43	86

*Au sens des normes IAS 32/39. Il s'agit essentiellement de dérivés de change contractualisés pour couvrir les dettes internes. La revalorisation du dérivé est compensée par la réévaluation du sous-jacent en résultat financier.

- Dérivés de change :

La part inefficace sur les dérivés de change représente une perte de 3 millions d'euros. Elle est incluse dans la ligne « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat consolidé pour la partie opérationnelle et dans la ligne « Coût de l'endettement financier (net) » pour la partie financière.

Au titre de la couverture de flux de trésorerie 16 millions d'euros de gains ont été comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé et 4 millions d'euros de pertes ont été recyclées par résultat.

- Dérivés de métaux :

La part inefficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie représente 0 millions d'euros inclus dans la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat consolidé.

Au titre de la couverture de flux de trésorerie 70 millions d'euros de pertes ont été comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé et 18 millions d'euros de pertes ont été recyclées par résultat.

Note 25 Risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est définie par la Direction Financière du Groupe :

- La Direction « Trésorerie et Financement » suit la gestion des risques de liquidité, de change, de taux, de crédit et de contrepartie bancaires, de dépôt et placement. La Direction « Trésorerie et Financement » est localisée au sein de l'entité juridique Nexans Services.
- La Direction « Gestion des Métaux » suit la gestion des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux, de crédit ou de contrepartie financière pour les intervenants sur ces marchés de métaux non ferreux.

Les risques de change, de taux et l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet.

Les principales filiales dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2015 sont situées au Maroc, en Chine, en Corée du Sud, au Pérou, au Brésil et en Colombie. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change et de taux.

La politique de gestion du risque lié aux métaux non ferreux est aussi définie et contrôlée de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe. La Direction « Gestion des Métaux » centralise l'accès au marché, en exécutant les demandes des filiales. Seules l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Chine accèdent directement au marché au 31 décembre 2015.

a. Risque de liquidité

Financement du Groupe

Suivi et contrôle du risque de liquidité

La Direction « Trésorerie et Financement » suit sur une base bi-mensuelle l'évolution de la position de trésorerie et de liquidité du Groupe (holdings et entités opérationnelles). Les filiales reportent par ailleurs mensuellement des prévisions de trésorerie qui sont ensuite comparées aux réalisations sur une base bi-mensuelle.

Les financements bancaires souscrits par les filiales qui ne se financent pas auprès de Nexans Services (filiales non centralisées) doivent être préalablement approuvés par la Direction « Trésorerie et Financement » et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à 12 mois.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles.

Le Groupe suit par ailleurs la dette financière nette, telle que définie en **Note 22**, sur une base mensuelle.

Gestion des excédents de trésorerie du Groupe

La politique du Groupe en termes de placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants : disponibilité et sécurité. Les banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables pour les placements doivent avoir des notations court terme minima de A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's ou être majoritairement détenues par l'Etat de leur pays d'origine (membre de l'Union européenne, Canada ou Etats-Unis).

Au 31 décembre 2015, les excédents de trésorerie du Groupe sont classés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de l'état de la situation financière consolidée et placés :

- Dans des OPCVM monétaires sans sensibilité aux variations de taux d'intérêt et dont le sous-jacent est constitué d'émissions d'entreprises et d'institutions financières notées « investment grade » ;
- Dans des dépôts à terme, des certificats de dépôt émis par des banques d'une durée initiale inférieure à douze mois.

Principales sources de financement

Le Groupe a poursuivi au cours de ces dernières années une politique de diversification de ses sources de financement :

- Emprunts obligataires convertibles, à savoir les OCEANE 2016 et 2019 (voir **Note 22**).
- Emprunts obligataires 2017 et 2018, (voir **Note 22**).
- Ligne de crédit syndiquée :
 - Au 31 décembre 2014 Nexans et ses filiales disposaient d'une ligne de crédit syndiquée à moyen terme de 597 millions d'euros dont l'échéance était fixée au 1^{er} décembre 2016.
 - Afin de maintenir l'accès à la liquidité du Groupe à moyen terme, Nexans a anticipé le renouvellement de cette facilité en négociant avec un groupe de banques françaises et étrangères une nouvelle ouverture de crédit syndiqué. Le 14 décembre 2015, Nexans et Nexans Services ont signé en qualité d'emprunteurs un nouveau crédit syndiqué pour une durée de cinq années et un montant total de 600 millions d'euros. Ce nouveau crédit syndiqué contient des clauses similaires à celles négociées lors du précédent crédit syndiqué.
 - Au 31 décembre 2015 Nexans et ses filiales disposent ainsi d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme d'un montant total de 600 millions d'euros.
- Opérations de titrisation et d'affacturage des créances commerciales et fiscales :
 - Le programme de titrisation existant, datant du 29 mars 2010 et portant sur la titrisation de créances commerciales en France et en Allemagne a été renouvelé le 30 mars 2015 pour une durée maximale de cinq ans. Ce programme comprend toujours deux volets distincts : un programme déconsolidant « *Off Balance Sheet* » et un programme non-déconsolidant « *On Balance Sheet* » (voir **Note 17**). Le programme déconsolidant « *Off Balance Sheet* » couvre un encours maximum de créances cédées actuellement fixé à 25 millions d'euros. Ce programme déconsolidant est renouvelable tous les six mois et les risques et avantages liés aux créances de ce programme ont été transférés à l'exclusion du risque de dilution. Au 31 décembre 2015 le montant des créances financées du programme déconsolidant « *Off Balance sheet* » représente un encours de 13 millions d'euros (19 millions d'euros au 31 décembre 2014).
 - En Norvège, un programme d'affacturage pour un montant de créances cédées de 70 millions d'euros au 31 décembre 2015 (50 millions d'euros au 31 décembre 2014).
 - Au Maroc, des programmes d'affacturages pour un montant de créances cédées de 26 millions d'euros au 31 décembre 2015.
 - Au cours du premier semestre 2015, le Groupe a cédé des créances fiscales (CIR et CICE) pour un montant net de commissions de 22 millions d'euros.
- Lignes de crédit locales.

Covenants et clauses d'exigibilité anticipée

Le crédit syndiqué de 600 millions d'euros dont l'échéance est fixée au 14 décembre 2020 comporte une obligation de respect de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les Intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1.10 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé qui ne doit pas excéder 3.0.

L'EBITDA consolidé s'entend comme la somme de la marge opérationnelle et des dotations aux amortissements sur immobilisations.

Au 31 décembre 2015, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

Le non-respect des engagements pris au titre de ce crédit syndiqué entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

Il existe pour le contrat de crédit syndiqué comme pour l'OCEANE 2019 et les emprunts obligataires 2017 et 2018, des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Les programmes de titrisation de créances commerciales renouvelés le 30 mars 2015 pour une durée maximale de cinq ans contiennent des clauses similaires à celles négociées lors de la mise en place initiale en 2010. Ils ne comportent pas de clause d'exigibilité anticipée, mais des clauses de changement de contrôle, de défaut croisé et de modification significative du comportement des portefeuilles de créances cédées, pouvant entraîner la cessation d'acquisition des créances et la fin des programmes.

b. Risque de taux

Le Groupe structure son financement de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est très majoritairement à taux fixe et est constitué essentiellement au 31 décembre 2015 de l'OCEANE 2019 ainsi que des emprunts obligataires 2017 et 2018.
- L'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe, hors OCEANE 2016, est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, EURIBOR, LIBOR ou des indices locaux). Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont par ailleurs assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme est investie dans des instruments à moins d'un an donc à taux révisable (taux fixe re-négocié au renouvellement) ou à taux variable (EONIA ou LIBOR d'une durée inférieure à celle de l'investissement). De ce fait l'exposition nette du Groupe aux fluctuations de taux est limitée : exposition nette active de respectivement 915 millions d'euros et 634 millions d'euros au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

En 2015, comme en 2014, le Groupe n'a pas utilisé d'instruments de couverture de risque de taux

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2015			2014		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Taux variables						
Dette financière *	97	4	101	176	5	181
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 012)	-	(1 012)	(810)	-	(810)
Position nette à taux variables	(915)	4	(911)	(634)	5	(629)
Taux fixes						
Dette financière *	257	855	1 112	37	1 052	1 089
Position nette à taux fixes	257	855	1 112	37	1 052	1 089
Endettement net	(658)	859	201	(597)	1 057	460

* Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

c. Risques sur les cours de change et de métaux

La politique de gestion du risque sur les métaux non ferreux est définie et contrôlée par la Direction « Gestion des Métaux ». Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre, de l'aluminium et dans une moindre mesure du plomb. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité Haute Tension, la plupart des filiales opérationnelles ont une très forte dimension locale.

Le Groupe a pour politique de couvrir les risques sur les cours des métaux non ferreux et de change liés à ses flux commerciaux significatifs contractuels prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée, et contrôlées respectivement par la Direction « Gestion des métaux » et par la Direction « Trésorerie et Financement ».

L'exposition au risque de change est essentiellement liée aux transactions opérationnelles (achats et ventes). Le Groupe considère qu'il est peu exposé au risque de change lié à sa dette. Néanmoins, en cas d'existence de dette libellée dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle, sauf exception, le risque de change inhérent est couvert.

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur l'actif net des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'Euro. Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir ce risque.

Modalités de suivi et de couverture de l'exposition change

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi trimestriel à la direction « Trésorerie et Financement » par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non dans les système centralisé de mise en commun des liquidités, d'un rapport détaillant leur flux futurs en devises et les couvertures qui y sont affectées ainsi qu'une réconciliation entre leurs prévisions précédentes et leur réalisation.

La Direction « Trésorerie et Financement » a développé des outils de formation à l'attention des équipes opérationnelles, et réalise des missions de contrôle ad hoc pour s'assurer de la bonne compréhension des

procédures et leur application. Enfin, le Département « Audit Interne » examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions d'audit dans les filiales du Groupe.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un gain ou une perte pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas, le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en limitant dans le temps la validité de ses offres et en tenant compte de ce risque à travers le prix proposé.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent le risque en réalisant des opérations de change à terme, soit avec la Direction « Trésorerie et Financement » pour les filiales sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. L'objectif est de ramener les flux dans la devise fonctionnelle de la filiale.

Modalités de suivi et de couverture de l'exposition métal

Le contrôle de la bonne application des procédures en termes de gestion et de couverture du risque métal se fait via une remontée mensuelle par chaque filiale opérationnelle de son exposition au risque cuivre, aluminium et plomb (exposition en tonnes et en valeur). Ces rapports sont analysés et consolidés au niveau Groupe par la Direction « Gestion des Métaux ».

Par ailleurs, la Direction « Gestion des Métaux » assure des missions régulières de formation et de contrôle dans les filiales, afin de s'assurer de la bonne compréhension des procédures et de leur application. Elle a de plus développé des modules de formation sur intranet à l'attention des équipes opérationnelles : personnel de vente, acheteurs, financiers et « opérateurs de couverture », ces derniers étant en charge au quotidien des couvertures de risques sur métaux. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques métaux lors de ses propres missions d'audit dans les filiales opérationnelles du Groupe.

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai. Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux.

Pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent néanmoins disposer d'un stock minimum de métal permanent, appelé « Stock Outil ». Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes et restent valorisées à leur coût d'achat initial au sein de la Marge opérationnelle (proche du LIFO). Comme précisé dans la **Note 1.e.c**, le Stock Outil est par contre valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) dans le Résultat opérationnel, l'écart entre la valorisation historique et la valorisation au CUMP étant comptabilisé sur la ligne 'Effet Stock Outil' du compte de résultat.

La réduction via cession du volume de Stock Outil, sous l'effet de modifications structurelles des flux commerciaux et d'exploitation d'une entité ou d'une variation très sensible du niveau d'activité dans certains métiers, peut se traduire par un impact sur la Marge opérationnelle du Groupe.

La Marge opérationnelle du Groupe reste par ailleurs partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur Bâtiment. Pour ces marchés, il y a habituellement une répercussion des

variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La concurrence vive sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix.

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes de clients ou de fournisseurs pour leur composante cuivre) que pour servir son exploitation et sur des flux papiers (contrats sur le LME, Comex ou SHFE) que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (couverture de flux de trésorerie).

d. Risque de crédit et de contrepartie

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir les risques de change et sur les métaux non ferreux ainsi que des placements et dépôts du Groupe auprès d'établissements bancaires.

Risque de crédit client

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe sont des facteurs naturels d'atténuation du risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2015 un encours supérieur à 5 % des créances totales du Groupe.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client via une politique de « Credit Management » commune au Groupe et déployée tout au long de 2015 aux filiales à l'international. Le Groupe a aussi une assurance crédit commune pour toutes les filiales mais une partie des créances clients n'est pas couverte par ce programme d'assurance Groupe. Enfin, l'environnement de marché difficile créé par les crises économiques et politiques récentes dans le monde ont accru le risque de crédit amenant le Groupe à constater des retards et des contestations de paiement de la part de certains clients. La conjoncture actuelle rend plus difficile l'obtention de couvertures sur le Brésil, l'Argentine et la Turquie. La couverture des assureurs reste sélective et limitée sur la Russie et la Grèce.

Instruments dérivés de change

Afin de limiter le risque de contrepartie, le Groupe n'autorise la prise de dérivés de change à plus d'un an qu'avec des contreparties bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's ou A3 chez Moody's. Pour les opérations d'une durée inférieure à un an les contreparties bancaires autorisées ont des notations à court terme supérieures ou égales à A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's.

Pour les filiales qui ne sont pas sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, le même critère s'applique mais peut souffrir certaines exceptions en particulier pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure aux critères retenus. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Le risque de contrepartie pour ces filiales fait l'objet d'un suivi mensuel spécifique des engagements externes pris par chacune d'entre elles au titre de ses couvertures de change.

La répartition des montants notionnels (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance au 31 décembre 2015 présente par ailleurs une forte exposition à des maturités très courtes (filiales placées ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités) :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2015		2014	
	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs
A moins d'un an	2 783	2 794	2 901	2 932
Entre 1 an et 2 ans	374	373	95	90
Entre 2 ans et 3 ans	55	60	-	-
Entre 3 ans et 4 ans	3	0	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
Total	3 215	3 227	2 996	3 022

Instruments dérivés sur les métaux

Le Groupe Nexans intervient sur trois marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre, l'aluminium et dans une moindre mesure le plomb : le LME à Londres, le COMEX à New York et marginalement le SHFE à Shanghai. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. En règle générale, le Groupe n'a pas recours au marché des options.

La Direction « Gestion des Métaux » traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales, à l'exception à fin décembre 2015, des filiales australienne, néo-zélandaise et chinoises. Les opérations de couverture des métaux non ferreux conclues sur les bourses de matières premières donnent lieu à un risque de contrepartie, susceptible de se matérialiser de deux manières :

- soit par le risque de non recouvrement des éventuels dépôts de liquidités (« appels de marge »),
- soit par le risque de remplacement des contrats objets du défaut (exposition de « mise au marché », c'est-à-dire par le risque que les termes du contrat de remplacement soient différents des termes initiaux).

La Direction « Gestion des Métaux » gère le risque de contrepartie de ses instruments dérivés via l'application d'une procédure fixant des limites par contrepartie et par nature de transaction. Le niveau de ces limites dépend en particulier de la notation de ces contreparties. Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres qui permettent de compenser soldes créditeurs et soldes débiteurs sur chaque contrat (contrats des principales associations internationales de Futures et d'Options).

Le Groupe choisit le plus souvent ses contreparties parmi ses partenaires financiers, à condition que leur notation long terme soit égale ou supérieure à A-/A3. Les contreparties pour lesquelles la notation est entre BBB-/Baa3 et BBB+/Baa1 peuvent être acceptées, mais à condition que l'exposition cumulée du Groupe sur ces contreparties ne dépasse pas 25 millions de dollars américains pour les contreparties notées BBB+ ou BBB-, 10 millions de dollars américains pour les contreparties notées BBB-.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, pour des raisons de contrainte horaire, les entités du Groupe traitent avec un courtier australien lequel ne fait pas l'objet d'une notation mais vis-à-vis duquel le montant d'exposition est limité. En Chine, les filiales couvrent leur risque métal sur la bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux.

Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres (contrats des principales associations internationales de Futures et d'Options), lesquels permettent, en cas de défaut, d'effectuer une compensation des actifs et des passifs d'une filiale du Groupe envers la contrepartie faisant défaut.

Le risque de contrepartie théorique maximal du Groupe sur ses activités de dérivés métaux peut être mesuré comme la somme des soldes créditeurs (incluant les mises au marché positives) et dépôts de liquidités, une fois effectuées ces compensations contractuelles. Au 31 décembre 2015 ce risque maximum théorique se limite à 4,5 millions d'euros. Il était de 4,9 millions d'euro au 31 décembre 2014.

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2015		2014	
	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs	Notionnels Acheteurs	Notionnels Vendeurs
A moins d'un an	368	73	302	96
Entre 1 an et 2 ans	73	-	62	0
Entre 2 ans et 3 ans	33	-	2	-
Entre 3 ans et 4 ans	24	-	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	29	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
Total	527	73	366	96

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 18**) représentent un montant de 5 millions d'euros au 31 décembre 2015 (5 millions d'euros au 31 décembre 2014).

En conclusion, l'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée. Le Groupe considère que sa gestion du risque de contrepartie est conforme à la pratique du marché mais qu'elle ne peut prémunir les états financiers du Groupe contre un impact important en cas de risque systémique.

Risque sur les dépôts et placements

Le tableau ci-dessous présente le risque de contrepartie sur les dépôts et placements auprès des établissements bancaires des excédents de trésorerie de Nexans Services au 31 décembre 2015. Les dépôts et placements de Nexans Services à cette date s'élèvent à 601 millions d'euros, soit 59% du total Groupe.

(Au 31 décembre 2015, en millions d'euros)							
Notation de la contrepartie	AA-	A+	A	A-	BBB+	SICAV	Total
Disponibilités	3	14	2	-	11		30
OPCVM Monétaires Court Terme*	-	-	-	-	-	509	509
Certificats de Dépôt / EMTN	-	-	59	3	-	-	62
Total	3	14	61	3	11	509	601

* Selon la classification AMF.

Pour les autres filiales du Groupe, le risque de contrepartie sur les dépôts et placements est géré selon les principes et procédures décrits en **Note 25.a**.

e. Analyses de sensibilité aux risques de marché

Les paragraphes ci-dessous présentent la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marché précédemment identifiés.

Sensibilité aux cours du cuivre

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe².

Une hausse des prix du cuivre aurait pour effet :

- D'accroître le besoin en fonds de roulement (BFR) du Groupe, donc ses besoins de financement (l'éventuel effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation),
- De majorer la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers cuivre (le Groupe est acheteur net sur les marchés),
- De revaloriser le Stock Outil du Groupe.

L'accroissement du besoin en fonds de roulement aurait pour effet d'augmenter les frais financiers du Groupe.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affecterait positivement soit le résultat opérationnel soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39).

La revalorisation du Stock Outil aurait un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises):

- Hausse de 10% des cours du cuivre constatés au 31 décembre 2015 avec translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme).
- Toutes les composantes du besoin en fonds de roulement (stocks, clients et fournisseurs pour leur composante cuivre) seraient impactées par la hausse des prix du cuivre.
- Tonnes de cuivre présentes dans le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 de respectivement 56 000 et 98 000 tonnes.
- Taux d'intérêt court terme (EURIBOR 3 mois) de -0,13% en 2015 et -0,02% en 2014.
- La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année entraînant une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge, ni d'évolution liée au taux de change).
- Nombre de tonnes de cuivre en Stock Outil de respectivement 58 455 et 58 425 tonnes au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014.
- Taux d'impôt théorique de 34,43 % en 2015 et 2014.

² Les calculs de sensibilité sont réalisés sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Impact sur le résultat opérationnel	31	34
Impact sur le résultat financier	0	0
Impact net sur le résultat (après impôts)	21	22
Impact sur les capitaux propres* (après impôts)	19	13

**Hors résultat net de la période.*

Sensibilité au dollar américain

- Le dollar américain est la principale devise d'exposition du Groupe.
- La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10% des cours spot du dollar contre toutes devises par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2015 et 2014 (soit à titre d'illustration, un cours \$/€ de respectivement 1,20 et 1,34 sans modification de la courbe des points de terme.
- Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés en distinguant d'une part les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie et, d'autre part, les impacts résultat. Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollar comprises dans les portefeuilles clients, fournisseurs ainsi que la dette nette.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujet à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.
- Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans les tableaux qui suivent.

Sensibilité au 31 décembre 2015 <i>(en millions d'euros)</i>	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(10)	N/A
Comptes bancaires	(3)	N/A
Fournisseurs	10	N/A
Prêts / Emprunts	(10)	-
Position nette Sous-jacents USD***	(13)	-
Portefeuille d'achats à terme ****	(22)	(16)
Portefeuille de ventes à terme ****	23	25
Position nette dérivés USD	1	9
Impact net sur le Groupe	(12)	9

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Impact principalement dû à des positions nettes ouvertes dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée au dollar américain.

**** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du dollar américain.

Sensibilité au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)	Impact résultat (net après impôts**)	Impact capitaux propres* (après impôts**)
Clients	(12)	N/A
Comptes bancaires	(3)	N/A
Fournisseurs	14	N/A
Prêts / Emprunts	(11)	-
Position nette Sous-jacents USD***	(12)	-
Portefeuille d'achats à terme ****	(37)	(4)
Portefeuille de ventes à terme ****	41	11
Position nette dérivés USD	4	7
Impact net sur le Groupe	(8)	7

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Impact principalement dû à des positions nettes ouvertes dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée au dollar américain.

**** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du dollar américain.

Sensibilité au NOK

Le NOK (couronne norvégienne) est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité de Haute Tension sous-marine.

La simulation est réalisée en retenant des hypothèses similaires à celles utilisées pour le dollar américain soit une dépréciation de 10% du cours spot du NOK contre toute devise par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2015 et 2014 (soit à titre d'illustration, un cours NOK/€ de respectivement 10,6 et 9,9) sans modification de la courbe des points de terme.

Sensibilité au 31 décembre 2015 (en millions d'euros)	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
Clients	0	N/A
Comptes bancaires	1	N/A
Fournisseurs	(0)	N/A
Prêts / Emprunts	9	-
Position nette Sous-jacents NOK	10	-
Portefeuille d'achats à terme ***	(7)	22
Portefeuille de ventes à terme ***	(2)	(38)
Position nette dérivés NOK	(9)	(16)
Impact net sur le Groupe	1	(16)

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du NOK.

Sensibilité au 31 décembre 2014 <i>(en millions d'euros)</i>	Impact Résultat (net après impôts**)	Impact Capitaux Propres* (après impôts**)
Clients	1	N/A
Comptes bancaires	1	N/A
Fournisseurs	(2)	N/A
Prêts / Emprunts	2	-
Position nette Sous-jacents NOK	2	-
Portefeuille d'achats à terme ***	1	-
Portefeuille de ventes à terme ***	(1)	15
Position nette dérivés NOK	(0)	15
Impact net sur le Groupe	2	15

* Hors résultat net de la période.

** Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

*** Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis à vis du NOK

Note 26 Informations complémentaires sur les instruments financiers

a. Catégories d'actifs et de passifs financiers

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

Au 31 décembre, en millions d'euros	Catégories IAS 39	Catégorie juste valeur	2015		2014	
			Valeur Comptable	Juste valeur	Valeur Comptable	Juste valeur
Actifs						
Titres disponibles à la vente	Actifs financiers disponible à la vente		13	13	14	14
Autres actifs financiers non courants	Prêts & Créances		33	33	56	56
Créances commerciales						
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	Prêts & Créances		172	172	213	213
Créances clients & comptes rattachés	Prêts & Créances		924	924	1 009	1 009
Instruments dérivés*	Actifs financiers à juste valeur par résultat	Change : 2	58	58	42	42
		Metal : 1	1	1	1	1
Autres actifs financiers courants	Prêts & Créances		100	100	107	107
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	Juste valeur par Résultat	Depôts à terme : 2	565		264	
		Autres : 1	447	1012	546	810
Passifs						
Dette financière Brute						
Emprunts obligataires convertibles	Passif financier au coût amorti		483	512	467	483
Emprunts obligataires	Passif financier au coût amorti		620	649	618	657
Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti		110	110	185	185
Dettes commerciales						
Montants dus aux clients sur les contrats de construction	Passif financier au coût amorti		185	185	159	159
Fournisseurs & comptes rattachés	Passif financier au coût amorti		1 163	1 163	1 162	1 162
Instruments dérivés*	Passifs financiers à juste valeur par résultat	Change : 2	68	68	68	68
		Metal : 1	67	67	18	18
Autres passifs financiers courants	Passif financier au coût amorti		292	292	284	284

* Pour les dérivés documentés comme couverture de flux de trésorerie, le traitement comptable est "Juste valeur par capitaux propres". Pour les dérivés non documentés comme couverture, le traitement comptable est "Juste valeur par résultat".

L'endettement à taux fixe du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2016 et 2019 et des emprunts obligataires 2017 et 2018, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur des obligations 2017 et 2018 a été établie sur base

de la cotation d'une banque au 31 décembre 2015 et inclut les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE a été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :

- i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2015 (33,70 euros);
- ii. Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2015 (respectivement 55,28 euros et 77,05 euros pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019);
- iii. Taux swap Euro de 0,06% à trois ans l'OCEANE 2019. L'échéance retenue correspond à celle des puts investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
- iv. Spread de crédit à trois ans (196 points de base) pour l'OCEANE 2019 sur la base d'une volatilité implicite qui ressort à 32%. L'échéance retenue correspond à celle des puts investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
- v. Coût du prêt / emprunt de titres (100 points de base).

Au 31 décembre 2014, la situation était la suivante :

- i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2014 (25,41 euros);
- ii. Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2014 (respectivement 54,4 euros et 70,3 euros pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019);
- iii. Taux swap Euro à respectivement un an (0,15 %) et quatre ans (0,28%) pour l'OCEANE 2016 et l'OCEANE 2019. L'échéance retenue correspond à celle des puts investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
- iv. Spread de crédit à respectivement un an (130 points de base) pour l'OCEANE 2016 sur base d'une volatilité implicite qui ressort à 30 %, et quatre ans (330 points de base) pour l'OCEANE 2019 sur la base d'une volatilité implicite qui ressort à 30%. L'échéance retenue correspond à celle des puts investisseurs de ces deux emprunts obligataires convertibles ;
- v. Coût du prêt / emprunt de titres (100 points de base).

b. Calculs des gains et pertes nets

Exercice 2015 (en millions d'euros)	Gains / Pertes Nets					Total 2015
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		A la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
Opérationnel						
Créances	N/A	N/A	16	(9)	-	7
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	(34)	N/A	N/A	-	(34)
Passifs financiers au coût amorti	N/A	N/A	6	N/A	-	6
Coût de la couverture						(0)
Total Opérationnel	0	(34)	22	(9)	0	(21)
Financier						
Actifs financiers disponibles à la vente		-	-	(1)	-	(1)
Prêts	1	N/A	34	(3)	-	32
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	(22)	N/A	N/A	-	(22)
Passifs financiers au coût amorti	(81)	N/A	(2)	0	-	(83)
Coût de la couverture						(5)
Total Financier	(80)	(22)	32	(4)	0	(79)
Total	(80)	(56)	54	(13)	0	(100)

- Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier (net) » dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (voir **Note 22**).
- Les gains et pertes liés aux écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges financiers » s'ils portent sur un des agrégats opérationnels comme indiqués ci-dessus, ou en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (net) » s'ils portent sur un des agrégats de la dette nette.
- Les dépréciations portant sur des prêts sont comptabilisés en résultat financier et sur des créances d'exploitation sont comptabilisées au sein du résultat opérationnel.
- Le traitement des impacts résultat relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci-avant dans la **Note 24**. Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 5 millions d'euros en 2015 et 9 millions d'euros en 2014. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés.

Note 27 Contrats de location simple

Les loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
au 31 décembre 2015	110	34	57	19
au 31 décembre 2014	82	31	46	5

Note 28 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec le groupe Invexans, actionnaire de référence de Nexans, les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique, voir **Note 28.d**).

a. Compte de résultat

Les principaux postes concernés sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Revenus		
- Filiales non consolidées	61	53
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	4	11
Coût des ventes		
- Filiales non consolidées	(3)	(3)
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	(12)	(5)

b. Etat de la situation financière

Les principaux postes concernés sont les suivants :

<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>	2015	2014
Actifs :		
- Filiales non consolidées	7	8
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	6	7
Dettes / (créances) financières:		
- Filiales non consolidées	(11)	(9)
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	4	-
Autres passifs :		
- Filiales non consolidées	2	1
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	6	16

c. Relations avec le groupe Quiñenco

A la suite de l'acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco au 30 septembre 2008 et à l'accord conclu le 27 mars 2011 ainsi que l'avenant à cet accord en date du 26 novembre 2012, visant à renforcer le montant de sa participation dans le capital de la Société, le groupe Quiñenco détenait directement près de 22,5% du capital de Nexans SA au 31 décembre 2012 et disposait de trois représentants au Conseil d'Administration et d'un représentant au Comité des Nominations et des Rémunérations. La participation du groupe Quiñenco est détenue par l'intermédiaire de l'entité juridique Madeco qui a été renommée Invexans SA à la suite d'une réorganisation de ses activités début 2013. L'accord conclu le 27 mars 2011 tel que modifié par un avenant du 26 novembre 2012 a été résilié le 22 mai 2014. Le jour même, Invexans a pris l'engagement à long terme de ne pas demander de représentation au sein du Conseil d'Administration supérieure à trois membres non-indépendants dans un Conseil composé de quatorze administrateurs ou, si le Conseil venait à être élargi, une représentation supérieure à un nombre d'administrateurs proportionnel à sa participation.

Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, Invexans (Groupe Quiñenco) détient environ 29% du capital et des droits de vote de la Société.

Les relations contractuelles entre Nexans et le groupe Quiñenco au 31 décembre 2015 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant du 30 septembre 2008. Ce contrat a donné lieu à des contrats connexes, dont certains restent en vigueur au 31 décembre 2015 (notamment pour l'utilisation de certaines marques et licences).

Par ailleurs, un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 dans le cadre du règlement de la garantie de passif donnée par le groupe Quiñenco au titre du contrat d'acquisition du 21 février 2008. Deux accords transactionnels ont été conclus le 21 août 2014 et le 26 novembre 2014, afin de bénéficier d'un programme d'amnistie fiscale au Brésil (voir également **Note 30** et pour le deuxième accord transactionnel le rapport sur les conventions et engagements réglementés conclus au cours de l'exercice 2014).

Les flux et positions dans l'état de la situation financière correspondant aux contrats commerciaux sont retranscrits dans les tableaux présentés ci-avant en **Note 28.a** et **Note 28.b**. En 2014, au titre des accords transactionnels mentionnés ci-dessus Invexans a versé à la filiale brésilienne du Groupe près de 9 millions d'euros (23 millions de Reals).

d. Rémunération des Principaux Dirigeants

Du fait de la réorganisation du 1^{er} octobre 2014, la notion de Principaux Dirigeants a évolué. En 2013 et jusqu'à cette date, il s'agissait des membres du *Management Council* du Groupe Nexans. A partir du 1^{er} octobre 2014, les Principaux Dirigeants sont les mandataires sociaux et les membres du *Management Board*.

Rémunérations totales

Les rémunérations totales pour les Principaux Dirigeants du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2015	2014
Rémunération au titre du mandat social*	2,8	1,2
Jetons de présence*	0,0	0,0
Rémunération au titre du contrat de travail et avantages en nature*	3,4	8,1
Stock-options**	-	0,0
Actions de performance**	2,5	2,0
Indemnités de départ*	-	-
PILT**	0,2	0,2
Charges sur engagements de retraite***	5,0	6,2
Rémunérations totales	13,9	17,7

* Montants versés pendant l'exercice, charges sociales patronales incluses.

** Charge comptabilisée durant l'exercice.

*** Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut le coût des services ainsi que la charge d'intérêt de l'exercice.

Complément d'information quant aux rémunérations des Principaux Dirigeants du Groupe (mandataires sociaux et membres du *Management Board*) :

- Il est rappelé que :
 - Arnaud Poupart-Lafarge a rejoint le Groupe le 26 juillet 2013 en tant que 'Chief Operating Officer' et a rejoint le *Management Council*. L'assemblée générale du 15 mai 2014 lui a confié la direction générale du Groupe, séparant ainsi les fonctions de président du Conseil d'Administration du Groupe et celles de Directeur Général. Frédéric Vincent reste Président, Arnaud Poupart-Lafarge devient Directeur Général.

Le montant total des engagements au titre des retraites des Principaux Dirigeants, nets de l'actif de couverture, pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficient les mandataires sociaux et les membres du *Management Board* s'élève à 15 millions d'euros au 31 décembre 2015 (contre 7 millions d'euros au 31 décembre 2014). Du fait de la réorganisation du 1^{er} octobre, la notion de Principaux Dirigeants a évolué. En 2013 et jusqu'à cette date, il s'agissait des membres du *Management Council* du Groupe Nexans. A partir du 1^{er} octobre 2014, les Principaux Dirigeants sont les mandataires sociaux et les membres du *Management Board*.

- Le 24 juillet 2015 le Conseil d'Administration a adopté un nouveau plan de rémunération à long terme destinés aux principaux managers et dirigeants du Groupe. Ce plan inclut un plan cash d'intéressement long terme (PILT) et un plan d'actions de performance soumis à condition de présence et de performance économique interne et boursière.

Pour les Principaux Dirigeants du Groupe, la provision liée aux plans d'intéressement représente 0,2 million d'euros et la charge liée aux actions de performance s'élève à 2,5 millions d'euros.

Engagements pris à l'égard du Président du Conseil d'Administration

L'ensemble des engagements pris envers Frédéric Vincent en tant que Président du Conseil d'Administration est décrit en détail au paragraphe 7.5 du Rapport de Gestion.

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président du Conseil d'Administration des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2015 :

- En cas de révocation de son mandat de Président du Conseil d'Administration, Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité égale à deux ans de rémunération globale (fixe et variable) dont le versement est soumis à trois conditions de performance, dont deux sont liées à la performance financière du Groupe et la troisième fondée sur le taux moyen de performance boursière comparé de la Société par rapport un panel de référence. Le versement de cette indemnité sera fonction du niveau de performance atteint et ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.
- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président du Conseil d'Administration, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle (part fixe) plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

Conformément au paragraphe 3 de l'Annexe au Règlement intérieur et à l'article 23.2.5 du Code AFEP-MEDEF, l'ensemble des indemnités de départ (indemnité de fin de mandat et de non-concurrence) ne pourra excéder les deux dernières années de rémunération effective précédant le départ (fixe et variable).

Ces engagements ont été provisionnés dans les comptes à hauteur de 1 million d'euros.

En cas de départ à la retraite, Frédéric Vincent bénéficierait du régime de retraite supplémentaire mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux, lequel prévoit une rente basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

Engagements pris à l'égard du Directeur Général

L'ensemble des engagements pris envers Arnaud Poupart-Lafarge en tant que Directeur Général est décrit en détail au paragraphe 7.6 du Rapport de Gestion.

Arnaud Poupart-Lafarge bénéficiera en tant que Directeur Général des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2015 :

- En cas de révocation de son mandat de Directeur Général, Arnaud Poupart-Lafarge bénéficie d'une indemnité égale à deux ans de rémunération globale (fixe et variable) dont le versement est soumis à trois conditions de performance, dont deux sont liées à la performance financière du Groupe et la troisième fondée sur le taux moyen de performance boursière comparé de la Société par rapport un

panel de référence. Le versement de cette indemnité sera fonction du niveau de performance atteint et ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Arnaud Poupart-Lafarge percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle (part fixe) plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

Conformément au paragraphe 3 de l'Annexe au Règlement intérieur et à l'article 23.2.5 du Code AFEP-MEDEF, l'ensemble des indemnités de départ (indemnité de fin de mandat et de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération effective (fixe et variable).

Ces engagements ont été provisionnés dans les comptes à hauteur de 4 millions d'euros.

En cas de départ à la retraite, Arnaud Poupart-Lafarge bénéficierait du régime de retraite supplémentaire mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux, lequel prévoit une rente basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

Note 29 Passifs éventuels, litiges

Passifs éventuels, litiges

a) Enquêtes Concurrence

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une infraction aux lois européennes de la concurrence dans le secteur des câbles d'énergie haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue responsable solidairement pour le paiement d'une partie de l'amende infligée par la Commission européenne. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne.

Début juillet 2014, la société Nexans France SAS a payé 70,6 millions d'euros (soit dans les 90 jours de la notification de la décision comme le prévoit la réglementation européenne).

Au 30 juin 2014, la société Nexans France SAS a enregistré une provision pour risques de 80 millions d'euros pour couvrir les conséquences directes et indirectes de la décision de la Commission européenne et des autres procédures en cours dans le même secteur d'activité. S'agissant d'éventuelles conséquences indirectes, l'un de nos concurrents faisant l'objet d'actions de suivi au Royaume Uni depuis début d'année 2015 a intenté un recours en contribution à l'encontre d'autres groupes de sociétés producteurs de câbles sanctionnées par la Commission européenne dont Nexans France SAS et Nexans.

Aux Etats-Unis, le Département de la Justice (Antitrust Division) a clos en novembre 2015 son enquête menée dans l'industrie du câble d'énergie sous-marin et souterrain sans poursuites ni sanction à l'encontre des sociétés du groupe Nexans, tout comme l'ont été précédemment les enquêtes initialement ouvertes au Japon, en Nouvelle Zélande et au Canada.

A ce jour, les enquêtes de concurrence encore en cours dans ce secteur d'activités sont celles ouvertes en Australie, en Corée du Sud (outre les procédures en cours portant sur les activités réalisées localement décrites ci-après) et au Brésil. Dans le cadre de la procédure australienne, une audience a eu lieu en 2015 et une décision est attendue courant 2016.

Prenant en compte les événements récents décrits ci-dessus, la société Nexans France SAS a ajusté au 31 décembre 2015 le montant de cette provision pour risques à 38 millions d'euros.

La provision est fondée sur les hypothèses retenues par rapport aux observations des suites données dans des cas similaires ainsi que sur les estimations du management réalisées sur la base des informations disponibles à ce jour. Il existe des incertitudes sur l'ampleur des risques liés aux éventuelles réclamations et amendes dans les autres pays où les enquêtes ou procédures sont menées. En conséquence, le coût définitif associé à ces risques pourrait s'avérer sensiblement différent de la provision constituée au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, deux filiales coréennes du Groupe Nexans font l'objet de procédures et d'enquêtes de concurrence locales portant sur des activités autres que les câbles d'énergie haute tension.

Comme précisé dans sa communication antérieure, dans le cadre de plusieurs procédures liées à des enquêtes menées par les autorités de la concurrence en Corée (« KFTC »), deux filiales coréennes de Nexans se sont vu infliger ces dernières années des amendes d'un montant d'environ 4 millions d'euros et des clients ont par la suite agi en réclamations. A cet égard, en janvier 2015, un tribunal de première instance coréen a rendu un jugement à la suite duquel les filiales coréennes de Nexans ont versé l'équivalent de 2 millions d'euros à un client ; ce dernier ayant depuis fait appel de ce jugement.

En outre, les filiales coréennes locales coopèrent avec la KFTC dans le cadre d'enquêtes supplémentaires dans des segments hors haute tension pour lesquelles des jugements administratifs ou pénaux n'ont pas encore été rendus, à l'exception d'un cas jugé en 2015 dans le cadre duquel les filiales coréennes de Nexans ont été exonérées par la KFTC du paiement d'une amende.

Le Groupe a enregistré pour ces enquêtes locales (portant sur des activités autres que les câbles de haute tension) et les réclamations clients subséquentes (existantes ou éventuelles) un montant de 5 millions d'euros. La provision est fondée sur les estimations du management réalisées sur la base des informations disponibles à ce jour. Il existe des incertitudes sur l'ampleur des risques liés à ces procédures et éventuelles réclamations clients subséquentes.

Toujours pour des activités autres que celles des câbles haute tension, des procédures ont été ouvertes en Australie et en Espagne. Olex Australia Pty Lt, filiale de Nexans, a été informée le 3 décembre 2014 de l'ouverture d'une procédure judiciaire par l'Australian Competition and Consumer Commission (« ACCC »). La procédure concerne des distributeurs et fabricants de câbles en Australie, y compris Olex. La procédure se rapporte à des initiatives engagées en 2011 pour résoudre des inefficacités dans la chaîne d'approvisionnement impliquant des clients d'Olex, distributeurs de câbles basse tension. L'ACCC allègue des infractions au droit de la concurrence dans le cadre de ces initiatives. Dans le cadre des audiences qui se sont tenues en Décembre 2015, Olex s'est défendu contre ces allégations. Un jugement est attendu courant

premier semestre 2016. En Espagne, début juillet 2015, Nexans Iberia a reçu une demande d'information dans le cadre d'une enquête menée par les autorités de la concurrence espagnole portant sur les câbles électriques de basse et moyenne tension.

b) Autres litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte, selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes. Le cas concerné le plus significatif est le suivant :

- En 2013, une filiale du Groupe a reçu une réclamation alléguant que la fabrication et la commercialisation des produits « top drive service loop » constituent une violation de certains droits de propriété industrielle. La filiale a réfuté ces allégations. Il n'y a pas eu d'autres échanges avec le titulaire des droits de propriété industrielle. Même si cette supposée violation du droit de propriété industrielle n'a pas fait l'objet de procédure judiciaire, cela ne préjuge en rien des suites de cette réclamation. Par ailleurs, compte tenu de l'objet de la réclamation, Nexans peut appeler un tiers en indemnisation ; tiers qui a été dûment notifié de cette réclamation. Même si aucune procédure judiciaire n'a été initiée par le titulaire des droits de propriété industrielle, un contentieux portant sur un montant supérieur à celui de l'indemnisation ne peut pas être exclu.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 31 décembre 2015 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

c) Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives

Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions figure :

- Nexans Inc. a lancé en 2012 une procédure d'invalidation de quatre (4) brevets déposés par la société Belden relatifs aux câbles de réseaux de données, laquelle a elle-même initié des actions en contrefaçon à l'encontre de Nexans Inc. Cette dernière a obtenu auprès de l'Office des Brevets et des Marques américain au cours d'une procédure de réexamen des brevets que toutes les revendications opposées à Nexans Inc. par Belden pour trois des brevets en cause soient complètement invalidées et que pour le quatrième brevet, deux (2) des quatre (4) revendications du brevet soulevées contre Nexans Inc. soient invalidées. Belden a fait appel de cette décision pour trois (3) des brevets en cause.

Dans le cadre de ces procédures d'appel lancées par Belden, la Cour d'Appel Fédérale a (en avril) confirmé comme invalidés deux des brevets déposés par la société Belden relatifs aux câbles de réseaux de données et (en décembre 2005) confirmé comme invalidés deux (2) des quatre (4) revendications du troisième brevet.

A fin décembre 2015, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

Note 30 Engagements Hors Bilan

Les engagements hors bilan jugés significatifs pour le Groupe au 31 décembre 2015 et 2014 sont repris ci-dessous.

a) Engagements liés au périmètre du Groupe consolidé

- Contrat de rachat de créances commerciales

Dans le cadre de la mise en place, au cours du deuxième trimestre 2010, d'un contrat de rachat de créances commerciales Euro (tel que décrit dans la **Note 25.a**), Nexans a octroyé au bénéfice de l'établissement bancaire partenaire de l'opération un cautionnement solidaire couvrant pour une première partie les obligations de paiement auxquelles sont soumises les deux filiales cédantes en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances, en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'un des cédants.

La probabilité d'un appel en garantie du partenaire bancaire est jugée extrêmement faible par le Groupe au 31 décembre 2015.

Le montant du cautionnement consenti s'élevait au 31 décembre 2015 pour la première partie à 39 millions d'euros et pour la seconde partie à 155 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire a une durée résiduelle minimale supérieure à 12 mois à la clôture du 31 décembre 2015, il est à noter que l'échéance réelle varie en fonction du cédant et de la nature de l'obligation concernée.

- Risques liés aux opérations de fusions et acquisitions

Les sociétés du Groupe peuvent accorder des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, sans normalement mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 21** et à la **Note 29**.

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient dans certaines opérations d'acquisitions de garanties de la part des vendeurs. Dans le cadre de l'acquisition, réalisée le 1er août 2008, de la société italienne Intercond, Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs au titre du contrat d'acquisition (14 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2012, 7 millions d'euros au 31 décembre 2013, 1 million d'euros au 31 décembre 2014, et 0,6 million d'euros au 31 décembre 2015).

Dans le cadre de l'acquisition d'AmerCable, réalisée le 29 février 2012, Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs sur lequel Nexans a versé à la même date 21 millions de dollars américains. Au 31 décembre 2015, le montant résiduel du compte séquestre est de 5 millions de dollars américains.

- Acquisition des activités Câbles d'Invexans (anciennement Madeco)

Dans le cadre de l'acquisition des activités Câbles du groupe chilien Madeco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par Madeco au titre du contrat d'acquisition. Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 entre la Société, Nexans Brasil et le groupe Madeco en relation avec les montants dus par le groupe Madeco à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu que le groupe Madeco verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de Reals (soit l'équivalent d'environ 9,4 millions d'euros). Parallèlement, le groupe Madeco est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouverts à la date de conclusion de l'accord transactionnel restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties. Deux accords transactionnels ont été conclus le 21 août 2014 et le 26 novembre 2014, afin de bénéficier d'un programme d'amnistie fiscale au Brésil

Au 31 décembre 2014, les paiements prévus par les accords transactionnels ont été effectués et il ne reste aucun sujet en suspens couvert par ces accords.

b) Engagements liés au financement du Groupe

- Engagements donnés

- Au 31 décembre 2015, de même qu'au 31 décembre 2014, aucune sûreté réelle n'a été consentie par le Groupe.
- Crédit syndiqué : dans le cadre du nouveau crédit syndiqué (voir **Note 25.a**), Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Services en faveur des banques parties au contrat. Cette garantie est donnée pour un montant maximum de 660 millions d'euros au 31 décembre 2015.

- Engagements reçus

Le Groupe bénéficie au 31 décembre 2015 d'une ligne de crédit syndiqué non utilisée d'un montant de 600 millions d'euros à échéance du 14 décembre 2020. Se référer à la **Note 25.a** pour des informations complémentaires.

Comme évoqué ci-dessus en **Note 30.a**, Nexans a mis en place en avril 2010 une opération de titrisation de créances commerciales, renouvelée le 30 mars 2015 pour une durée maximale de 5 ans. Le programme permet un montant maximum de créances cédées de 25 millions d'euros sur le programme déconsolidant et de 110 millions d'euros sur le programme non-déconsolidant. Se référer à la **Note 25.a**. pour plus de détails.

c) Engagements liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les principaux engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles (hors garanties de maison mère – voir ci-après) sont résumés ci-dessous :

<i>(Au 31 décembre, en millions d'euros)</i>	2015	2014	Références
Engagements donnés			
Instrumentes dérivés d'achat de devises*	3 215	2 996	Note 24
Instrumentes dérivés d'achat de métal	527	366	Note 24
Engagements fermes sur achats d'immobilisations corporelles	43	38	
Engagements d'indemnisation de tiers	2 547	2 161	Voir (1)
Contrats Take-or-pay sur achat de cuivre (tonnes)	106 062	116 451	Voir (2)
Loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables	110	82	Note 27
Engagements reçus			
Instrumentes dérivés de vente de devises*	3 227	3 022	Note 24
Instrumentes dérivés de vente de métal	73	96	Note 24
Engagements à prix ferme de vente de cuivre	122 888	99 883	Voir (2)
Autres engagements reçus	142	144	

* Y compris les dérivés couvrant la dette nette du Groupe.

(1) Engagements d'indemnisation de tiers

- De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus sans mise en place de garanties bancaires ou cautions. Elles ont néanmoins également pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment institutions financières, qui ont émis des garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et des garanties données en couverture des avances reçues des clients (respectivement 801 millions d'euros et 779 millions d'euros au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014). Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est

soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 21** et à la **Note 29**.

- Le Groupe a par ailleurs consenti des garanties de maison mère pour un montant de 1 746 millions d'euros au 31 décembre 2015 (1 383 millions d'euros au 31 décembre 2014). Ces dernières comprennent principalement des garanties de performance consenties à des clients.

(2) Contrats Take-or-pay (flux physiques)

Les volumes reportés dans le tableau reprennent les quantités négociées dans le cadre de contrats 'Take-or-Pay' de cuivre dont le prix est fixé à date de clôture de l'exercice, y compris les quantités présentes en stocks. Se référer également à la **Note 25.d**.

D'une façon plus générale, le Groupe prend des engagements fermes vis-à-vis de certains clients ou fournisseurs au titre de contrats 'Take-or-Pay' dont les plus significatifs portent sur les approvisionnements en cuivre.

Note 31 Liste des principales sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2015.

Sociétés par zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation¹
<u>France</u>			
Nexans S.A.²	100%	100%	Consolidante
Nexans Participations	100%	100%	
Lixis	100%	100%	
Nexans France	100%	100%	
Nexans Interface	100%	100%	
Eurocable	100%	100%	
Recycables	36,5%	36,5%	Mise en équivalence
Nexans Power Accessories France	100%	100%	
<u>Belgique</u>			
Nexans Benelux SA	100%	100%	
Nexans Harnesses	100%	100%	
Nexans Network Solutions NV	100%	100%	
Nexans Services ³	100%	100%	
Opticable SA NV	60%	60%	
Cablance Belgique	50%	50%	Mise en équivalence
<u>Allemagne</u>			
Nexans Deutschland GmbH	100%	100%	
Nexans Superconductors GmbH	100%	100%	
Metrofunkabel Union GmbH	100%	100%	
Nexans Auto Electric GmbH ⁴	100%	100%	
Confecta GmbH Deutschland ⁵	100%	100%	
Nexans Power Accessories Deutschland GmbH	100%	100%	
<u>Europe du Nord</u>			
Nexans Nederland BV	100%	100%	
Nexans Norway A/S	100%	100%	
Nexans Suisse SA	100%	100%	
Nexans Re ⁶	100%	100%	
Nexans Logistics Ltd	100%	100%	
Nexans Sweden AB	100%	100%	
Nexans Denmark	100%	100%	
Axjo Kabel AG	100%	100%	
<u>Europe du Sud</u>			
Nexans Iberia SL	100%	100%	
Nexans Italia SpA	100%	100%	
Nexans Partecipazioni Italia Srl	100%	100%	
Nexans Intercablo SpA	100%	100%	
Nexans Hellas SA ²	71,75%	71,75%	
Nexans Turkiye Endustri Ve Ticaret AS	100%	100%	

Sociétés par zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation¹
<u>Europe de l'Est</u>			
Nexans Russia	100%	100%	
<u>Amérique du Nord</u>			
Nexans Canada Inc	100%	100%	
Nexans USA Inc	100%	100%	
AmerCable Incorporated	100%	100%	
Nexans Energy USA Inc	100%	100%	
Berk-Tek LLC	100%	100%	
Nexans Aerospace USA LLC	100%	100%	
Nexans High Voltage USA Inc	100%	100%	
<u>Amérique du Sud</u>			
Invercable	100%	100%	
Nexans Chile S.A. Cerrada	100%	100%	
Colada Continua S.A	41%	41%	Mise en équivalence
Nexans Colombie	100%	100%	
Indeco Peru ²	96,75%	96,73%	
Cobrecon	33,33%	32,24%	Mise en équivalence
Nexans Brasil S.A.	100%	100%	
<u>Afrique et Moyen-Orient</u>			
Liban Câbles SAL	91,15%	91,15%	
Nexans Maroc ²	83,59%	83,59%	
Sirmel Maroc	84,83%	70,91%	
Cablance Maroc	50%	50%	Mise en équivalence
Qatar International Cable Company	30,33%	30,33%	Mise en équivalence
Nexans Kabelmetal Ghana Ltd	51%	51%	Mise en équivalence
<u>Asie-Pacifique</u>			
Nexans Hong Kong Ltd	100%	100%	
Nexans Communications (Shanghai) Cable Co. Ltd	100%	100%	
Nexans China Wire & Cables Co Ltd	100%	100%	
Nexans (Yanggu) New Rihui Cables Co., Ltd	75%	75%	
Nexans (Suzhou) Cables Solutions Co., Ltd	100%	100%	
Nexans Korea Ltd	99,51%	99,51%	
Kukdong Electric Wire Co. Ltd	97,90 %	97,90%	
Daeyoung Cable	100%	99,51%	
Nexans (Nanning) Communications Co. Ltd	100%	100%	
Nippon High Voltage Cable Corporation	66%	66%	
OLEX Australia Pty Ltd	100%	100%	
OLEX New Zealand Ltd	100%	100%	

¹ Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente.

² Sociétés cotées sur une bourse de valeurs.

³ Entité assurant la gestion de la trésorerie du Groupe Nexans depuis le 1^{er} Octobre 2008.

⁴ Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales notamment aux Etats-Unis, en Roumanie, en Ukraine, en République Tchèque, en Slovaquie, en Tunisie, en Chine et au Mexique.

⁵ Confecta GmbH Deutschland, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales en Suisse et en France.

⁶ Nexans Re est la captive de réassurance du Groupe.

Note 32 Evénements postérieurs à la clôture

Le 4 janvier 2016, Nexans SA a procédé aux remboursements en numéraire des obligations OCEANE 2016, l'emprunt arrivant à son terme. Le montant du versement effectué s'est élevé à 221 099 milliers d'euros coupons courus inclus (voir **Note 22**).